

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps. Each original is also photographed in one exposure and is included in reduced form at the back of the book.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

UMI

A Bell & Howell Information Company
300 North Zeeb Road, Ann Arbor MI 48106-1346 USA
313/761-4700 800/521-0600



Université d'Ottawa • University of Ottawa

LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS
LES DÉMOCRATIES OCCIDENTALES

par
© Lourdes Gervais

Thèse déposée à
l'École des études supérieures et de la recherche
en vue de l'obtention de
maîtrise ès arts en sociologie et études des femmes

Directeure: professeure Marie-Blanche Tahon

Université d'Ottawa

Juillet 1998



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

Acquisitions et
services bibliographiques

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-36695-2

RÉSUMÉ

Cette thèse tente de comprendre comment enterrent la notion de retard dans l'explication de la sous-représentation des femmes dans les Parlements dans cinq pays occidentaux Canada, Québec, France, Angleterre, Danemark.

Elle cherche à savoir si cette sous-représentation est due à un retard dans les droits (civiques, civils et sociaux) ou dans le fonctionnement de la société. Ce qui permet dans cette même veine de saisir le sens et l'utilisation de la notion du retard.

Afin d'affiner la question, la présente thèse met à contribution des données statistiques sur la scolarisation des femmes et leur activité salariale, et des données puisées dans leur histoire socio-politique et juridico-culturelle. Il en ressort que la sous-représentation des femmes au niveau de l'éligibilité est imputable, avant tout, aux modalités de fonctionnement de la structure politique qui ne prend pas en considération les "avancées" effectuées par les femmes.

	<u>Page</u>
CHAPITRE 3 LA REPRÉSENTATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES FEMMES OCCIDENTALES DE 1960 À NOS JOURS	63
3.1 POINT SUR LES GRANDES TRANSFORMATIONS DU PAYSAGE SOCIAL DURANT LES PREMIÈRES DÉCENNIES DE LA SECONDE MOITIÉ DU XXE SIÈCLE	63
3.2 TRAJECTOIRE DES FEMMES OCCIDENTALES (1960 - 1996)	66
3.2.1 Évolution de la participation des femmes à l'Université	69
3.2.2 Évolution de la participation des femmes dans l'emploi	74
3.2.2.1 Le travail à temps partiel	85
3.2.2.2 Les femmes intellectuelles et cadres supérieures	92
CHAPITRE 4 LES DIVERGENCES ÉVOLUTIVES ENTRE LA REPRÉSENTATION POLITIQUE ET L'ACTIVITÉ SALARIALE	105
CONCLUSION GÉNÉRALE	117
BIBLIOGRAPHIE	123

LISTE DES TABLEAUX

	<u>Page</u>
Tableau I -	Date d'accession politique des femmes par ordre croissant et le pourcentage de femmes au Parlement dans 5 pays occidentaux en 1994 13
Tableau II-	Date du suffrage universel masculin et du suffrage universel féminin et pourcentage de femmes aux Parlements dans 8 pays occidentaux en 1994 17
Tableau III-	Accession civile et politique des femmes dans 15 pays occidentaux dont 7 de tradition catholique plus proches du Code Napoléon et 8 du Common Law 34
Tableau IV-	Représentation parlementaire des femmes durant 5 élections consécutives après la reconnaissance de leur droit de voter dans cinq pays occidentaux 42
Tableau V -	Femmes dans la population active dans les pays France, Danemark, Royaume-Uni, Québec, Canada par ordre de grandeur décroissant 62
Tableau VI -	Proportion de femmes dans les universités au Canada, au Québec, en France, au Danemark, au Royaume-Uni (1960-1994) 70
Tableau VII-	Taux de diplômés en Droit et Affaires selon le sexe (1992, 1994) 72
Tableau VIII-	Proportion des femmes dans la population active dans les 5 pays (1961-1993) 75
Tableau IX -	Évolution de la participation féminine dans l'emploi par pays en ordre décroissant (1961-1993) 80
Tableau X -	Évolution du taux d'activité des femmes, des femmes mariées dans les 5 pays concernés (1961-1990) 82
Tableau XI -	Proportion de femmes et d'hommes dans la population active dans l'emploi à temps partiel pour les 5 pays concernés (1973-1990) 86

	<u>Page</u>
Tableau XII- Proportion de femmes dans les professions intellectuelles selon les catégories de chaque pays (1961-1993)	92
Tableau XIII- Progression du taux de députées dans les Parlements des 5 pays (1962-1994)	108

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis plus de trois décennies, la plupart des femmes occidentales ont des droits politiques et civils mais l'environnement parlementaire reste dominé par des hommes. Les femmes constituent 52% de la population mondiale, tandis que leur pourcentage aux Parlements du monde est de 11% en 1991.¹ Ces constats font surgir de multiples questions en divers sens: Quelles sont les causes de la sous-représentation des femmes aux Parlements? Est-ce que les femmes refusent de s'engager dans une telle voie? Ou bien, sont-elles incapables de vaquer à ce genre d'activité? Et, l'on ne peut s'empêcher de se demander: Comment peut-on remédier à la situation?

Le problème de la sous-représentation des femmes dans les instances du pouvoir politique a été abordé sous de multiples facettes. La première étude sur cette question a été réalisée en 1955 par le français Maurice Duverger dans le cadre d'une enquête menée pour l'Unesco. La thèse fondamentale soutenue par Duverger reposait sur l'apolitisme² des femmes. Dans cette perspective c'est la socialisation imposée aux femmes qui les obligeait à se tenir écartées de la politique pour se vouer à leurs fonctions

1. Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall, Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité, Paris, Seuil, 1992, p. 30.

2. Maurice Duverger, La participation des femmes à la vie politique, Paris. Unesco 1955.

naturelles de reproduction et de domesticité que la culture leur donnait. Depuis lors, d'autres recherches s'en suivirent avec des explications différentes et beaucoup plus élargies. La sous-représentation des femmes devint l'objet d'une démarche scientifique vers la fin des années 70, quand il y avait un nombre suffisant de femmes³ en sciences sociales à l'université capables d'« acquérir, comme les hommes, le pouvoir du savoir, celui de nommer, communiquer et transformer » leur « rapport au monde mais, au-delà, décanter ce savoir, démasquer son caractère sexiste, l'ouvrir à » leur « questionnement pour l'amener à servir, enfin » leurs « propres visées d'action sur le monde ».

Nombreux⁴ sont les facteurs explicatifs sur la sous-représentation des femmes. Mis à part la socialisation différenciée des sexes, les auteures féministes, politicologues et sociologues, ont avancé d'autres hypothèses reliées aux conditions socio-économiques (l'âge, l'éducation, l'occupation), aux rôles (division sexuelle du travail, maternité, tâches domestiques),

3. Micheline de Sève « Les études féministes: le chassé-croissé du savoir/pouvoir » dans Manon Tremblay et Caroline Andrew (dir.), Femmes et représentations politiques au Québec et au Canada, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1997, p. 55-66: Les études féministes doivent leurs existences à ces intellectuelles.

4. Pour la liste des auteurs et les principaux postulats voir Manon Tremblay, Les femmes en politique représentent-elles les femmes? De quelques conduites des femmes et des hommes en politique au Québec à l'endroit des demandes exprimées par les mouvements féministes, Thèse de doctorat présenté à l'Université de Laval, Québec, octobre 1991; Anne-Marie Gingras, Chantal Maillé et Evelyne Tardy, Sexes et militantisme, Montréal, CIDIHCA, 1989.

à l'instrumentalisation des facteurs biologiques (la différence des sexes, la nature féminine érigées en facteur discriminants).

Dans ces recherches, quelle que soit la manière dont la question est posée, intervient soit de façon directe ou à l'arrière-plan, l'hypothèse du retard. Par exemple, Françoise Collin⁵ veut que:

Cet accès tardif à la démocratie formelle est un handicap difficilement rattrapable: les femmes n'ont eu prise sur la scène publique que quand celle-ci était déjà mise en place et figée dans ses structures "homosexuées".

Dans le Rapport pour l'ONU, Les femmes en France: 1985-1995, on peut lire⁶:

L'accession tardive des femmes à l'égalité civique et civile explique au moins en partie la lenteur de leur progression dans les instances de décision politique. Les comparaisons internationales montrent en effet une certaine corrélation entre la proportion de femmes élues et la date à laquelle elles ont obtenu le droit de vote dans différents pays.

Mais, dans leur livre intitulé Que font-elles en politique?, Manon Tremblay et Réjean Pelletier affirment⁷

5. Françoise Collin, « Démocratie homogène. Démocratie hétérogène », Conjonctures, n° 17, 1992, 127-136, p:129.

6. Rapport pour l'ONU, Les femmes en France 1985-1995, Rapport établi par la France en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Collection des rapports officiels, 1995:71.

7. Manon Tremblay et Réjean Pelletier, Que font-elles en politique?, Sainte-Foy, PUL, 1995, p. 12.

bien que les femmes aient le droit de vote et d'éligibilité plus tardivement que les hommes [...] cette inégalité dans les conditions de départ qui jalonnent la course à obstacles vers le pouvoir nous semble insuffisante pour expliquer à elle seule la faible présence des femmes.

Mais qu'elle soit avancée ou (partiellement) récusée, l'hypothèse du "retard" n'a, semble-t-il, pas fait l'objet d'une recherche systématique. Par le biais de cette thèse, nous souhaitons combler ce vide en posant notre petite pierre.

La thèse s'intéressa particulièrement à vérifier la pertinence de la notion du "retard". La question de savoir: est-ce que la sous-représentation des femmes est due à un retard dans l'accès aux droits (droits civiques, droits civils, droits sociaux) ou dans le fonctionnement de la société, servira de guide tout au long de notre démarche.

Pour mieux approcher le problème, nous examinerons ces questions dans le contexte nord-américain et européen, en ciblant le Canada, le Québec, la France, la Grande-Bretagne et le Danemark. Le choix de ces pays repose sur des considérations qui devraient nous permettre d'établir un lien ou non entre l'année de l'obtention du droit de vote des femmes et la proportion des femmes au Parlement dans les années 1990. Le choix du Danemark se justifie parce qu'il est l'un des rares pays où la présence des femmes au Parlement atteint un niveau supérieur à 30% (33% en

1990). De plus, dans ce pays, les femmes ont obtenu le droit de vote en 1915.

La Grande-Bretagne et la France ont été retenues pour deux raisons: 1. leurs institutions ont fortement marqué l'histoire du Canada et du Québec et 2. chacun de ces pays représente un type de démocratie qui, si l'on en croit Rosanvallon⁸ (1992), se distingue à propos de l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux femmes. C'est ce qui expliquerait pourquoi les Anglaises ont obtenu le droit de vote moins tardivement (1928) que les Françaises (1944).

En ce qui concerne le Canada et le Québec, on sait aussi que les Québécoises ont obtenu plus tardivement le droit de vote (1940) que les Canadiennes (1920) (pendant deux décennies, les Québécoises avaient le droit de vote au plan fédéral sans l'avoir au provincial). Au-delà de la langue et du retard des femmes au niveau des droits politiques, la France et le Québec partagent encore des droits civils proches, tandis que la Grande-Bretagne et le Canada sont soumis au régime de la *Common Law*.

Notre objectif est de démontrer comment, en dépit des avancées remarquables des femmes en matière d'emploi et de scolarisation durant les trente dernières années, elles constituent

8. Pierre Rosanvallon, Le sacré du citoyen. Histoire du suffrage universel en France, Paris, Gallimard, 1992.

un groupe minoritaire dans la sphère politique. Un tel fait est particulièrement remarquable aussi bien dans les pays à tradition "utilitariste" que dans les pays qui relèvent de l'approche "universaliste" pour reprendre la distinction de Rosanvallon. Aussi bien dans les pays de tradition religieuse protestante et ceux de tradition catholique.

Nous voulons toutefois faire ressortir les différences fondamentales entre les divers types de démocratie en regard de la situation particulière des femmes dans chacun des pays concernés. C'est là que nous voulons saisir le sens de la notion de « retard » dans l'articulation entre la proportion des femmes élues et la date de leur accession au droit de vote, selon la tradition religieuse dominante, existante dans chacun des pays concernés dans ce travail. Cela nous permettra probablement de relativiser l'impact du « retard » et d'évoquer la possibilité que la sous-représentation des femmes en politique serait due à un retard, si retard il y a, non des femmes mais des institutions démocratiques modernes.

Ce travail de recherche s'inscrit dans le cadre d'une réflexion théorique sur la participation politique des femmes. Le cadre théorique est basé sur des données statistiques pour pouvoir mettre en rapport les progrès des femmes réalisés durant les trente dernières années au niveau de la représentation politique, de l'activité sur le marché du travail et de la scolarisation universitaire. Pour avancer sur ce terrain, nous allons nous

pencher sur la littérature féministe qui aborde la question de la sous-représentation des femmes.

L'organisation de cette thèse se divise en quatre chapitres qui suivent une séquence logique. Le premier chapitre présentera des données statistiques au niveau de l'établissement du suffrage universel, de la capacité civile et de la représentation politique. L'enquête débutera à partir de la date du suffrage universel masculin dans plusieurs pays démocratiques. C'est précisément à partir de cette date que l'on peut parler du « retard » des femmes.

Dans la première partie de ce chapitre, les statistiques sur les dates de l'octroi du droit de vote seront présentées en parallèle avec la proportion de députées dans plusieurs pays. Ces statistiques seront contextualisées afin de permettre de tenter d'évaluer si l'écart entre les dates d'octroi du droit de vote entre hommes et femmes produit encore des effets entre 1965 et 1995. La réponse à cette question nous permettra de mieux penser la possibilité selon laquelle les femmes seraient encore minoritaires au niveau de la représentation politique parce qu'elles ont un long « retard » à rattraper. Suivra une analyse comparative dans laquelle sera examiné le « retard » selon trois perspectives différenciées selon les pays aux plans juridique, religieux et du modèle d'insertion démocratique. La deuxième partie présentera les interrelations entre la date de l'octroi des droits civils et des droits politiques en mettant en parallèle les

pays de *Common Law* et nordiques et les pays de Code civil français. Cette observation permettra la progression sur la voie de la notion du « retard ».

Dans le deuxième chapitre, il sera question de l'insertion des femmes dans la sphère politique durant la première moitié du vingtième siècle. À cet effet sera présenté, en premier lieu, un schéma de l'évolution de la présence des femmes dans l'espace politique durant cinq élections consécutives débutant avec le premier vote au suffrage universel. Ce schéma sera suivi d'un rappel socio-historique de cette période en comparant les cinq pays choisis. Simultanément, on peut saisir les facteurs qui influencent positivement ou négativement la présence des femmes au Parlement dans ces pays. Seront travaillés tour à tour ces facteurs: la substitution, le mode de scrutin, les partis politiques et le type de circonscription, les élections surprises, la socialisation, l'État, la famille. Ces facteurs complexifient la possibilité d'utiliser la notion du « retard » des femmes.

Le troisième chapitre présentera les données statistiques sur l'évolution des femmes au niveau de la scolarisation universitaire, de l'activité salariale et de la représentation politique. L'enquête débutera à partir de 1960, date approximative des grands mouvements de réforme dans les sociétés démocratiques occidentales. C'est vers cette époque que les femmes rentrent massivement sur le marché du travail.

La première partie débouche sur un bref résumé concernant les grandes mutations se poursuivant avec quelques considérations sur la méthodologie. Les statistiques sur l'éducation et l'emploi des femmes seront présentées consécutivement tout en mettant en opposition le Canada, le Québec, l'Angleterre, la France et le Danemark.

Le quatrième chapitre présente une comparaison de l'évolution de l'emploi et de la représentation parlementaire des femmes au Canada, au Québec, en Angleterre, en France et au Danemark. Suivra une présentation des notions de quota et de parité qui constitueraient, d'après les féministes d'Europe, des solutions à imposer au gouvernement afin d'augmenter le nombre d'élues. Se fera une évaluation de ces termes par les critiques féministes. Le débat sur les solutions sera alimenté à partir du document *Manuel de Ressources*.⁹ Ce dernier chapitre permettra de mieux préciser et discuter l'impact ou non du retard et la possibilité que la sous-représentation actuelle des femmes soit imputable à un retard.

9. Marie-Noël Beauchesne, Lydia Zaïd (coord.), Manuel de Ressources, Bruxelles, Programme de recherche en sciences sociales, Point d'Appui, ULB, sous la direction d'Éliane Vogel-Pollsky, Services Fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles, septembre 1984.

CHAPITRE 1

DIVERSES PERSPECTIVES DU « RETARD » DES FEMMES OCCIDENTALES

Malgré les diverses législations sur l'égalité des sexes, l'émancipation tant vantée des femmes dans le domaine de l'éducation, du travail professionnel et de la politique, jusqu'ici l'« homo » reste le référent par excellence. Et, la plupart des études concernant la condition féminine, au niveau politique, économique, social ou culturel, se construisent par référence aux conditions socio-politiques, économiques et culturelles du sexe masculin. En effet, ces études visent à comprendre pourquoi les femmes occupent des positions subalternes vis-à-vis des hommes même si la scolarisation des femmes est plus importante au premier cycle universitaire¹⁰; pourquoi leur salaire¹¹ est plus élevé que celui

10. Au Canada, l'effectif féminin dans les universités est moins élevé par rapport à l'effectif masculin. En 1990, au niveau de premier cycle on retrouve 161 675 de femmes sur un total de 256 828; là, elles sont plus nombreuses que les hommes excepté au premier cycle universitaire; aux deuxième et troisième cycles, le nombre de femmes s'élève à 10 819 sur un effectif de 36 723. Au total 172 494 femmes pour 293 551 hommes. Voir le document du gouvernement du Canada Femmes au Canada 1990, catalogue 89-503F.

11. En France, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes varient selon les catégories d'emploi. Par exemple en 1979, cet écart est de 26% dans les catégories d'ouvriers; 19% dans les catégories d'employés; 21% chez les cadres moyens; 33% chez les cadres supérieurs, ce qui donne un écart moyen de 28%. Voir Margaret Maruani, Mais qui a peur du travail des femmes?, Paris, Syros, 1985, p. 44.

Voir également Nicole Gadrey-Turpin, Travail féminin, travail masculin. Pratiques et représentations en milieu ouvrier à Roubaix-Tourcoing, Paris, Éditions sociales, 1982, p. 81 à 83. Notons également qu'en Finlande, le salaire moyen des femmes à compétence égale pour un même travail est de 75% du salaire masculin. Voir Ingrid Carlander « La lutte inachevée des femmes

des femmes; pourquoi seule une minorité de femmes occupe les hauts lieux du pouvoir. Cette façon d'étudier l'évolution des femmes par rapport aux hommes s'inscrit dans une perspective normative de la différence des sexes. Afin de réduire le clivage entre les sexes, les femmes doivent s'adapter au modèle dominant.

Dans cette thèse, nous reprendrons ces mêmes considérations et lorsque nous parlons du retard, il s'agit d'un « retard » par rapport aux avancées de l'homme. De même la sous-représentation des femmes sera-t-elle étudiée en fonction de la représentation masculine puisque nous utilisons la littérature existante. Mais pour parvenir à expliquer la cause de la sous-représentation politique des femmes sous l'angle d'un retard, il

scandinaves », Le Monde diplomatique, septembre 1995, p. 27. Ce n'est pas un pays retenu, mais il est gardé puisque ces chiffres sont récents.

Au Royaume-Uni, l'écart des salaires hebdomadaires entre les hommes et les femmes passe de 45% en 1970 à 36% en 1979, Penny Duncan, « Royaume-Uni. Le féminisme triomphant » dans Elizabeth Paquot (dir.), Terre des femmes: panorama de la situation des femmes dans le monde, Paris/Montréal, La Découverte/Maspero/Boréal Express, 1983, p. 242-245.

Au Canada, les travailleuses à temps plein gagnaient 60% du salaire des hommes en 1971, 64% en 1981 et 66% en 1987. Ces écarts varient pour chaque secteur. Dans le secteur du commerce, les Canadiennes gagnent 52% du salaire des hommes. Elles gagnent 75% du salaire masculin dans les emplois administratifs. Marianne Kempeneers, Le travail féminin, Analyse démographique de la discontinuité professionnelle des femmes au Canada, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 32.

Au Québec, les femmes gagnaient en moyenne 53% du revenu des hommes en 1980 et 55,5% en 1985. Voir Louise Motard et Camille Tardieu, Les femmes ça compte, Conseil du statut de la femme, [2^e ed.], Québec, Les publications du Québec, 1990, p. 42.

Au Danemark, l'écart entre le salaire masculin et féminin était de 5% entre le milieu des années 70 et 80. Actuellement, l'écart est de 10%. Rita Knudsen, « Une tradition d'indépendance féminine » dans Robert Plasman (dir.), Les femmes d'Europe sur le marché du travail, L'Harmattan, Paris, 1994, p. 37-60.

faut parler de l'origine du retard. Le droit au suffrage est l'étape préliminaire de la citoyenneté politique, il constitue le premier pas vers l'égalité politique; puisque les femmes ont eu accès à ce droit plus tardivement que les hommes, il convient de considérer le retard à partir du suffrage universel masculin et du suffrage universel féminin. Car, c'est de là que, dès le départ, les femmes accusent leur premier retard dans les droits politiques.

Analyser le retard à partir de ce droit politique préliminaire, n'implique pas établir une relation causale entre la date de l'accession politique et la sous-représentation féminine comme si le nombre de femmes aux Parlements était en rapport avec la date de leur accès légitime en politique. Karl Popper¹² a bien expliqué qu'une

méthode capable de comprendre la signification des événements sociaux doit aller bien au-delà de l'explication causale. Elle doit être de caractère totaliste. Elle doit tendre à déterminer le rôle joué par l'évènement dans une structure complexe - à l'intérieur d'un tout qui ne comprend pas seulement les parties simultanées, mais aussi les étapes successives d'un développement temporel.

12. Karl R. Popper, Misère de l'historicisme, traduit de l'anglais par Hervé Rousseau, Paris, Plon, 1956, p. 31.

TABLEAU I

DATE D'ACCESSION POLITIQUE DES FEMMES PAR ORDRE CROISSANT ET LE POURCENTAGE DE FEMMES AU PARLEMENT DANS 5 PAYS OCCIDENTAUX EN 1994

Pays ou régions	Date d'accession politique des femmes	Pourcentage de femmes aux Parlements en 1994
Danemark	1915	33,0
Canada	1920	18,0
Royaume-Uni	1928	9,0
Québec	1940	18,6*
France	1944	6,0

Sources: Les données concernant les dates d'accession politique sont tirées de l'article de Mariette Sineau « Droit et démocratie » dans Georges Duby et Michèle Perrot (dir.), Histoire des femmes, tome V, Paris, Plon, 1991, p. 472-497; celles sur le pourcentage de femmes sont issues du document des Nations-Unies Femmes dans le monde. Des chiffres et des idées 1970-1990, 1995:178. Les données sur le Québec sont tirées du livre de Manon Tremblay et Réjean Pelletier, 1995, op. cit., p.11.

* Les Québécoises constituent 18% de l'effectif féminin à la Chambre des communes du Canada. Voir Manon Tremblay, op. cit., 1995, p.11.

En suivant l'ordre chronologique de la date d'accession politique en relation avec le nombre de femmes élues, on observe certaines contradictions.

Le Danemark et la France laissent entrevoir une certaine liaison mécanique: le Danemark est le premier pays à octroyer le droit de vote aux femmes en 1915 et il a aujourd'hui un taux de 33% d'élues au Parlement; la France est le dernier pays à octroyer ce

droit aux femmes, leur proportion parlementaire ne s'élève qu'à 6%.¹³ Le Canada et le Québec ne corroborent pas cette tendance. Les Canadiennes et les Québécoises ont obtenu le droit de vote respectivement en 1920 et 1940, mais ce décalage de deux décennies serait sans effet puisqu'elles sont respectivement 18% et 18,6% au Parlement à Ottawa et à l'Assemblée nationale à Québec. L'Angleterre qui se trouve en troisième position pour la date d'accession politique détient un taux de femmes nettement inférieur à celui du Québec soit 9% d'élues.¹⁴ Ces contradictions ici observées, incitent à la prudence, elles mettent en garde contre l'analyse en termes de liaison mécanique, comme c'est le cas dans la plupart des études sur les femmes. L'explication de Tardy sur le retard des Québécoises est typique:

Si les femmes sont nettement sous-représentées dans cette sphère d'activité, c'est que les portes d'accès à ces postes électifs ne leur ont été ouvertes que très tard et avec, il faut le dire, une certaine réticence de la part des édiles masculins déjà en place.¹⁵

13. Cette proportion a augmenté lors des dernières élections (mai-juin 1997). Il est probable que cet événement soit lié à la diffusion de la revendication de la démocratie paritaire (voir Marie-Blanche Tahon, "La revendication de la démocratie paritaire", Politique et Sociétés, 1998, vol. 17 no. 1, 2, p. 13-47. Toutefois, reste que la France connaît toujours une sous-représentation féminine au plan parlementaire flagrante (la situation est quelque peu différente au niveau de la composition du gouvernement Jospin au sein duquel des femmes occupent des postes-clé qui leur donnent une grande visibilité).

14. Le taux des femmes parlementaires a doublé lors des dernières élections de mai 97. Celles-ci ont enregistré une forte poussée de travaillistes (voir p. 50).

15. Voir Evelyne Tardy et al. La politique, un monde d'homme? Une étude sur les mairesses au Québec, Montréal, Hurtubise HMH, 1982, p. 87.

ou encore

Par ailleurs, [...] la faible participation des femmes à la politique; c'est en particulier le fait qu'elles n'ont pu accéder à des postes électifs que très tard (1940), que le droit de vote aux élections provinciales leur fut accordé il y a 40 ans à peine et que le suffrage universel au niveau municipal date de 1968.¹⁶

Ce type de raisonnement mécanique cache en fait d'autres aspects moins quantifiés qui tiennent à une conjoncture sociale donnée. Une décennie plus tard, Evelyne Tardy consacre la deuxième partie du livre rédigé en collaboration avec Mariette Sineau (1993) à mettre en évidence le rattrapage effectué par les Québécoises.

Le Québec, par contre, a fait dans ce domaine un bond spectaculaire. Avec 23 députées (18,4%) le Québec était avant les élections ontariennes de septembre 1990, en tête des provinces canadiennes pour le nombre de femmes élues à une assemblée provinciale et les Québécoises demeurent les plus nombreuses à siéger à la Chambre des communes à Ottawa: 13 des 40 députées proviennent du Québec. Avec 25% de la population du Canada, le Québec élit 32% des femmes à la Chambre des communes.¹⁷

Et, la participation politique des Québécoises
« devance largement la France: 18,4% de femmes députées
comparativement à 5,5% [...] ».

16. Ibid., p. 8.

17. Mariette Sineau et Evelyne Tardy, Droits des femmes en France et au Québec 1940-1990, Montréal, Remue-ménage, 1993, p. 104.

Cette analyse sur le rattrapage des Québécoises ne contredit-elle pas l'idée du retard qui prévaut dans la recherche sur les mairesses au Québec? Si dans la conjoncture politique québécoise des années 70 la notion de retard pouvait être pensée en termes de causalité, le rattrapage enregistré nous oblige à élargir nos horizons. Une manière de le faire consiste à commenter le retard des femmes en prenant en considération l'écart entre le suffrage masculin et le suffrage féminin.

1.1 ÉCART ENTRE LE SUFFRAGE MASCULIN ET LE SUFFRAGE UNIVERSELTABLEAU II

DATE DU SUFFRAGE UNIVERSEL MASCULIN ET DU SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ ET POURCENTAGE DE FEMMES AUX PARLEMENTS DANS 8 PAYS OCCIDENTAUX EN 1994

Pays	suffrage masculin	suffrage universel	% de femmes élues (Chambre basse ou unique) en 1994
	Année		
France	1848	1944	6
Canada	1866 ^c	1920	18
Québec	1866 ^d	1940	18,6
Royaume-Uni	1884	1928	9
États-Unis	1885	1920	11
Australie	1902 ^a	1902	8 ^b
Finlande	1906	1906	39
Danemark	1915	1915	33
Suède	1921	1921	34

Sources: Les données sur l'Australie, la Finlande, le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis sont tirées de Manon Tremblay, Les femmes en politique représentent-elles les femmes? De quelques conduites des femmes et des hommes en politique au Québec à l'endroit des demandes exprimées par les mouvements féministes, Ste Foy: Université Laval, Groupe de recherche multidisciplinaire féministe 1993, p. 2 et 4. Celles du Québec et de la France viennent de Tardy et Sineau, op. cit., 1993, p. 32.

Les données sur la Suède, le Danemark sont issues de Raymond Fusilier, Les monarchies parlementaires, Paris, Éditions ouvrières, 1960, p. 124 et 300. Les chiffres sur la proportion de femmes élues viennent du document des Nations-Unies, op.cit. p. 178-179. Voir aussi pour le Danemark Astrid E. Heller, Histoire du Danemark, Paris, Hatier, 1992, p. 157.

^a Seules les Australiennes de race blanche pouvaient voter. Ce n'est qu'en 1967 qu'on a reconnu aux femmes et aux hommes aborigènes le droit de voter. Voir le document de la Fédération des femmes du Québec rédigé par Anne-Marie Gingras, Les femmes et la politique: une relation tumultueuse, Mars 1988, p. 5.

^b Le pourcentage de femmes dans la Chambre haute est de 21.

^c Le suffrage masculin s'est réalisé dans toutes les provinces canadiennes en 1866 y compris au Québec.

^d Les Inuits et les indiens des deux sexes auront le droit de vote plus tard en 1960. Voir Chantal Maillé, Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique, Montréal, Saint-Martin, 1990. p. 1.

Nous observons dans ce tableau deux catégories de pays: ceux qui accordent simultanément le droit de vote aux deux sexes, ceux qui accordent ce droit aux hommes avant les femmes.

Il faut souligner que seuls quatre pays ont accordé le droit de vote aux deux sexes au même moment. Et là, aujourd'hui les femmes sont représentées en plus grand nombre dans les Parlements: 39% en Finlande, 34% en Suède, 33% au Danemark. Seule l'Australie ne confirme pas ce constat: les femmes comptent pour 8% de représentants dans la Chambre basse mais leur nombre s'élève à 21% dans la Chambre haute. Il faut encore enregistrer que ces pays sont aussi les premiers à accorder le droit de vote aux femmes au début du siècle après la Nouvelle Zélande en 1893.¹⁸

Mais, lorsqu'il y a un écart chronologique entre le suffrage masculin et le suffrage universel, les femmes sont moins présentes dans les Parlements: au Canada 18%, au Québec 18,6%, au Royaume-Uni 9%, en France 6% et aux États-Unis 11%. On le voit, la part des femmes est inférieure à 20% et n'atteint pas 10% en France et en Grande-Bretagne.¹⁹

Même si la députation féminine, dans les pays où le suffrage « universel » a été reconnu universel en même temps aux femmes et aux hommes, est sensiblement plus importante qu'ailleurs,

18. Anne-Marie Gingras, *op. cit.*, 1988, p. 4.

19. Voir note 10 et 11, p. 14.

il y a partout un clivage entre la représentation féminine et la représentation masculine. L'écart est moindre dans ces pays mais il existe.

Dans ces conditions, il est difficile d'assimiler la sous-représentation des femmes à un retard dans le droit de vote et d'éligibilité. Comme l'indique le cas du Québec, le retard a probablement une influence au départ mais après quelques décennies s'imposent d'autres explications moins événementielles, plus ou moins reliées à l'imaginaire social. La religion, la tradition et les lois (droits civils, régimes matrimoniaux, etc.) constituent des sources d'explication parmi d'autres encore sans doute.

1.1.1 Les anciennes structures juridiques

Peut-être peut-on trouver une explication du retard à partir des anciennes structures juridiques. Sans faire toute l'historicité du droit, nous évoquerons quelques éléments de comparaison nous permettant de faire les liens avec la situation juridique des femmes dans la modernité démocratique. Pour cela, nous nous référons au travail de Monique A. Piettre²⁰.

Dans son traité sur la condition féminine, elle souligne l'influence du droit romain sur la structure du droit moderne en France. Écrit-elle, « Le droit romain s'imposera comme une

20. Monique A. Piettre, La condition féminine à travers les âges, Paris, France-empire, 1974.

« Expression idéale de l'effort rationnel en la matière; il constituera la base de notre droit écrit (*jus scriptum*) français et vivifiera le Code civil napoléonien ».²¹

Ce droit interdisait aux femmes toute fonction publique: « charges publiques et fonctions d'autorité sont réservées au sexe masculin »²² puisqu'ils sont, par définition, des « *officia virilia* »²³. L'état de citoyen est donc réservé au sexe masculin²⁴.

L'homme a le rôle d'autorité dans la famille. *Pater familias*, « il est titulaire de droits et d'obligations juridiques et il possède des pouvoirs à vie ».²⁵ Tandis que la femme demeure une « mineure à vie, pour la seule raison de son sexe »²⁶.

Quant au droit coutumier de la *Common Law* britannique, il s'est construit sur les anciennes structures du droit germanique²⁷.

21. Ibid., p. 97.

22. Ibid., p. 97.

23. La femme romaine n'était pas citoyenne, l'état de citoyen était réservé au sexe masculin, voir ibid., p. 109.

24. Ibid., p. 184.

25. Ibid., p. 102.

26. Ibid., p. 102.

27. Ibid., p. 177.

Contrairement aux Romains « les Germains, laissaient, en effet, à leurs épouses un très large accès à la vie publique »²⁸. « Mais en général, la femme était une mineure à vie. »²⁹ Donc, en ce qui concerne le statut de la femme, les Germanes n'étaient pas plus avancées que les Romaines. Même si les premières avaient accès aux fonctions publiques, les deux étaient des mineures légales.

Mais dès le début du droit se dessine un plan de clivage juridique qui opposera les Romaines et les Germanes. Les premières n'avaient pas droit à l'espace public tandis que les secondes y participaient amplement.

Toutefois, en parallèle, le statut juridique de la femme dans les régimes matrimoniaux établit dans l'un et l'autre cas la puissance maritale.

Ces tendances se maintiendront jusqu'à la libéralisation du droit au XX^e siècle. La France, comme beaucoup d'autres pays qui ont, à sa suite, adopté le Code civil napoléonien, s'avère très conservatrice à l'égard du statut de la femme; elles y ont conservé très longtemps un statut de mineure. Alors que l'Angleterre et d'autres pays anglo-saxons, plus orientés vers la tradition germanique, ont libéré plus précocement les femmes d'un carcan

28. Ibid., p. 157.

29. Ibid., p. 156.

juridique sexiste. On voit ici l'idée d'une continuité: le droit germanique, étant plus libéral envers les femmes, a probablement influencé l'émancipation précoce des Anglaises; de même que le droit romain, moins libéral, a probablement influencé le retard des Françaises. En ce sens, le retard relatif des Françaises peut être vu comme un retard originel, c'est-à-dire, un retard né des institutions juridiques romaines. Nous reviendrons sur ce point au cours du texte.

Il n'est dès lors pas étonnant que les pays anglo-saxons et nordiques accordent des droits civils et politiques moins tardivement que les pays de tradition romaine. Toutefois, nous devons ajouter que le droit germanique quoique plutôt libéral dans l'ensemble offrait une grande variété dans la condition juridique des femmes.³⁰

Face à ces difficultés d'interprétation, la bonne méthode pour aller de l'avant dans cette recherche est de saisir ce qui a motivé l'écart chronologique entre suffrage féminin et suffrage masculin. Nous avons retenu de la littérature sur le sujet, deux explications. La première concerne la distinction entre les pays à caractère universaliste et ceux à tradition utilitariste. La seconde explication se réfère à l'opposition entre les pays protestants et les pays catholiques.

30. Pour en savoir davantage sur le droit germanique, consulter l'auteure Monique A. Piettre, 1974.

1.1.2 Opposition entre le caractère universaliste et le caractère utilitariste du suffrage

Nous reprenons ici l'analyse de Rosanvallon sur le suffrage féminin en France et en Angleterre. Rosanvallon attribue l'écart chronologique entre le suffrage universel masculin (1848) et le vrai suffrage universel (1944) à la « spécificité française ». Ce « modèle français qui s'inscrit dans une économie générale du processus d'individualisation, dans lequel l'obtention du suffrage est liée à la reconnaissance du statut d'individu autonome ».³¹ En revanche, estime-t-il, le modèle anglo-saxon, plus orienté vers la tradition utilitariste, « inscrit le vote des femmes dans une perspective sociologique globale de représentation des intérêts ».³²

Dans sa réflexion sur le suffrage féminin, Rosanvallon place la définition de la nature féminine au centre de la distinction universaliste/utilitariste. Cette nature féminine, construite de toute pièce par les intellectuels³³, constante ici et ailleurs, produit des effets contraires selon un mode de

31. Pierre Rosanvallon, « L'histoire du vote des femmes. Réflexion sur la spécificité française » dans Georges Duby et Michèle Perrot (dir.), Femmes et histoire, Paris, Plon, 1993, 81-86, p. 83.

32. Ibid., p. 83.

33. Geneviève Fraisse présente au troisième chapitre de son livre La raison des femmes, Paris, Plon, l'idéologie de quelques médecins philosophes sur la différence des sexes: « La femme, assignée à la nature parce que reproductrice, est et reste du côté de l'espèce, et l'homme, moins prisonnier de sa tâche de reproducteur, se tourne du côté de l'individu », 1992, p. 80.

démocratie donné (universaliste ou utilitariste). En France, la façon de percevoir la nature féminine va à l'encontre de l'individu abstrait. Les « déterminations de leur sexe » empêchent les femmes d'accéder au droit de suffrage. Elles devront attendre un siècle et « l'évolution de la société » pour accéder au vote. En Grande-Bretagne, aux États-Unis où la conception utilitariste ne rejette pas la « spécificité », celle des femmes leur portera ombrage moins longtemps, elles auront accès au suffrage moins tardivement qu'en France.

Ce constat amène Rosanvallon à énoncer que :

« L'universalisme à la française constitue dans ce cas un obstacle au suffrage féminin. »³⁴ Il avance trois catégories d'arguments : les premières tiennent aux préjugés sur « la nature féminine » :

La femme est privée du droit de vote en raison de sa particularité, parce qu'elle n'est pas un vrai individu abstrait, qu'elle est trop marquée par les déterminations de son sexe. Tout en pouvant être très proches, les représentations du rôle de la femme dans la famille et dans la société induisent aussi des effets rigoureusement inverses. En France, les préjugés fonctionnent négativement, ils empêchent la femme d'être perçue comme un individu social, la renvoyant en permanence à son rôle domestique qui l'isole et l'enferme dans un rapport aux hommes de type naturel.³⁵

34. Pierre Rosanvallon, 1992, op. cit., p. 396.

35. Selon Rosanvallon, le rapport de type naturel renvoie à la relation maître esclave. C'est ce genre de relation qu'on retrouve dans le couple. L'homme est le chef incontesté dans la famille et la femme son sujet. Les deux autres paragraphes en disent davantage sur ce genre de relation dans le couple.

Tandis que:

dans les pays où règne une approche utilitariste de la démocratie, les préjugés sur la nature féminine contribuent au contraire à instaurer les femmes en groupe social bien distinct, qui peut prétendre à s'intégrer dans la sphère politique en raison sa fonction sociale propre.³⁶

Le deuxième argument renvoie à la nécessité de maintenir les sphères séparées.

L'homme [...] polarise la nouvelle figure de l'individu, [...], la femme devient la gardienne de l'ancienne forme du social, dorénavant cantonnée à la famille. En étant identifiée à la communauté familiale, la femme est dépouillée de l'individualité.³⁷

Le troisième argument se réfère au maintien de la famille comme unité politique. Dans le mariage, explique Rosanvallon, la femme perd son individualité, « fondant sa pensée et sa volonté dans celle de l'époux qui joue le rôle d'organe représentatif du couple³⁸ ». Dans cette perspective du mariage, « le vote de la femme est perçu comme un péril pour la paix des ménages³⁹ ». On fait mine de craindre qu'en devenant citoyenne elle exprime une « opinion politique distincte de celle du mari⁴⁰ ». Ce qui

36. Pierre Rosanvallon, 1992, op. cit., p. 396.

37. Pierre Rosanvallon, 1993, op. cit., 81-86, p. 83.

38. Ibid., p. 84.

39. Ibid., p. 84.

40. Ibid., p. 84.

pourrait en quelque sorte « introduire la division politique au sein de la famille, menaçant son unité⁴¹ ».

Toutes ces explications convergent en un point:

« le fondement ultime de la résistance au suffrage des femmes⁴² » c'est « la crainte d'un individualisme radical »⁴³, nous dit Rosanvallon. Dans ce cas, le retard de l'octroi du droit de suffrage aux Françaises serait surtout une question de principe.

En Grande-Bretagne, la question de l'individu ne se pose pas de la même manière dans la représentation de l'accès à la citoyenneté. La revendication du suffrage est, selon Rosanvallon, dérivé de « la différence des femmes par rapport aux hommes en tant que sexe (gender)⁴⁴ ». Il rappelle le discours de Mrs. Fawcett⁴⁵, une des suffragistes anglaises:

Je plaide pour l'extension du droit de suffrage aux femmes parce que je veux renforcer la vraie féminité dans la femme, et parce que je veux que la dimension féminine et domestique des choses pèse et compte davantage dans les affaires publiques.

41. Ibid., p. 84.

42. Ibid., p. 84.

43. Ibid., p. 84.

44. Ibid., p. 85.

45. Ibid., p. 85.

Je reprends l'opposition de Rosanvallon, afin de mieux saisir la question du retard en fonction des conditions d'insertion politique en vigueur dans chacun des deux modèles de démocratie.

À travers ces modalités d'insertion très différentes, nous pouvons souligner les conséquences suivantes. D'abord, elles aboutissent à deux courants de pensée féministe, égalitariste/universaliste, différentialiste/utilitariste⁴⁶. Il semble qu'ensuite, dans un cas comme dans l'autre, la femme n'est pas considérée comme « un vrai individu », cela n'importe pas dans le cas anglo-saxon, cela importe en France.

Ces deux premières conséquences ne font pas partie de notre préoccupation actuelle. Peut-être serait-il intéressant de spéculer sur la « femme-individu » dans les deux régimes démocratiques. Cela peut constituer une matière de recherche.

La troisième conséquence est celle qui nous intéresse particulièrement.

L'opposition entre universalisme et utilitarisme a, a priori, produit des effets différents sur l'octroi plus ou moins tardif du droit de vote. Mais, ces différences s'étonnent ensuite, car du point de vue de la représentation parlementaire féminine

46. Voir à ce sujet Diane Lamoureux, Citoyennes? Femmes, droit de vote et démocratie, Montréal, Remue-ménage, 1989, p. 24-37 et 67-88.

actuelle, les résultats sont quasi identiques avec 6% de députées en France et 9% en Angleterre.⁴⁷

1.1.3 Opposition entre les pays de tradition religieuse protestante et les pays de tradition religieuse catholique

Plusieurs auteures établissent des liens entre le suffrage féminin et les traditions religieuses (protestants, catholiques). Pour elles, le retard du suffrage féminin dans les pays catholiques est dû à l'influence de l'Église de ce même nom. Alors que dans les pays protestants, l'émancipation civile et politique des femmes s'est réalisée plus précocement. Comment interpréter l'influence de l'Église sur le vote des femmes?

En comparant le Québec et la France, on constate que l'Église catholique a joué des rôles tout à fait différents d'un côté et de l'autre. Par exemple, au Québec, l'Église catholique s'est violemment opposé au suffrage féminin⁴⁸. Pour M^{gr} Paul-Eugène Roy, une « législation qui ouvrirait la porte au suffrage des femmes serait un attentat contre les traditions fondamentales de

47. Voir le tableau II. Aujourd'hui, suite aux dernières élections de mai et juin 1997, la proportion de députées anglaises est plus importante que celle des françaises (respectivement 20 et 12%).

48. Voir Diane Lamoureux, 1989, op. cit. Voir également, Mariette Sineau et Evelyne Tardy, 1993, op. cit.

notre race et de notre foi »⁴⁹. De son côté, M^{gr} Louis-Adolphe Paquet écrit :

La femme en général, spécialement la femme chrétienne, travaillée avec tant de soin, et depuis tant de siècles par les mains de la religion, ne nous semble pas faite pour l'arène politique⁵⁰.

Les paroles de ces évêques traduisent très bien l'opposition de l'Église catholique au vote des Québécoises. Opposition qui s'est maintenue jusqu'à la fin, car, même après l'approbation du Pape Benoît XV en 1919, et au moment même où le « gouvernement s'apprête à faire approuver le suffrage féminin »⁵¹, en 1940, le Cardinal Villeneuve présente encore des arguments contre.

En France, selon Sineau et Tardy, ce sont les autorités de l'Église catholique telles « le Cardinal Baudrillard et le père Sertillanges » qui « se firent porte-parole actifs »⁵² de l'approbation papale. « Après la Révolution d'octobre 1917, le " suffragisme catholique " s'allie au conservateur pour se prononcer « tactiquement en faveur du vote des femmes »⁵³ afin de contrecarrer la résistance républicaine, assimilant le vote des

49. Diane Lamoureux, 1989, op. cit., p. 57.

50. Sineau et Tardy, 1993, op. cit., p. 51.

51. Diane Lamoureux, 1989, op. cit., p. 58.

52. Sineau et Tardy, 1993, op. cit., p. 51-52.

53. Pierre Rosanvallon, 1992, op. cit., p. 395.

femmes à la menace de la prise du pouvoir par les partis cléricaux »⁵⁴.

Face à ces divergences de position de la hiérarchie catholique en France et au Québec, on ne peut pas affirmer qu'elle ait été un facteur de retard dans tous les pays catholiques. Si elle a été très réfractaire au vote féminin au Québec, en France l'inverse s'est produit. Par ailleurs, du côté des protestants, il n'est pas démontré qu'il y ait un lien direct entre la religion protestante et l'émancipation politique des femmes. À cet égard, Mariette Sineau écrit:

L'éthique protestante, volontiers protectrice des droits de l'individu, s'accommode assez bien d'un courant féministe qui sait très vite s'organiser en mouvement de masse et combattre efficacement pour la double émancipation⁵⁵.

Même s'il n'y a pas lieu de négliger l'influence de la religion, de son éthique, on ne peut omettre de l'inscrire face à l'élaboration des droits de l'individu dans la modernité.⁵⁶

54. Ibid., p. 394.

55. Mariette Sineau, 1991, op. cit., 472-497, p. 475.

56. Voir, par exemple, Marcel Gauchet, Le désenchantement du monde, Paris, Gallimard, 1985.

1.1.4 Les institutions juridiques modernes: la Common Law, le Code civil français

Mariette Sineau nous propose de distinguer deux sortes de droits qui traversent les pays occidentaux: la *Common Law*, le droit Canon et/ou Code Napoléon.

Elle souligne:⁵⁷

Dans les pays de *Common Law*, les " règles légales sont envisagées comme directives non pour la vie courante mais pour la solution des conflits "⁵⁸. Plus contentieux qu'ordonnateur, le droit s'immisce assez peu dans les questions de vie privée et de morale personnelle. (En Angleterre, par exemple, l'adultère n'intéresse le droit pénal - droit public - que s'il offense la société par un accomplissement en public. . .) En somme, il ne s'est pas produit la même inféodation du civil au public, du privé au politique, que chez les latins catholiques, et cela a probablement produit une subordination moins grande des femmes aux hommes.

En ce qui a trait aux droits civils, il existe une différence notoire entre les pays catholiques de Code civil français qui seraient « encore très inégalitaires après la seconde guerre mondiale⁵⁹ », et les « pays de *Common Law* ou de droit germanique, beaucoup plus précocement libéraux⁶⁰ ». Cependant, en

57. Mariette Sineau, 1991, op. cit., 472-497, p. 475.

58. Mariette Sineau, 1991, op. cit., p. 472-497 cite Rachel Trost, La Condition juridique de la femme mariée en France et en Angleterre, Thèse de Doctorat, Université de Nancy, 1971, p. 7.

59. Ibid., p. 473.

60. Ibid., p. 474.

France, ce Code civil, « incarnation de la modernité juridique, en 1804, a scellé pour un siècle et demi la subordination des femmes »⁶¹. Cela est aussi vrai entre autre pour le Québec. Ce code donnait aux « femmes mariées dépourvues de droits propres, un statut de mineures »⁶². Statut qui selon Mariette Sineau, « passait par deux techniques éprouvées: la puissance maritale d'un côté, l'incapacité civile des épouses »⁶³; incapacité qui durera au Québec jusqu'en 1964.

Mais ce qui nous intéresse ici ce n'est pas exactement la subordination des femmes occidentales mais la conséquence qui en découle. On voit que chez les catholiques, la subordination des femmes entraîne un « long retard » dans les droits civils. Au contraire, dans les pays de *Common Law* (Angleterre, Canada, États-Unis) et les pays nordiques (Suède, Danemark, Finlande, Norvège), où cette subordination est moins étroite, l'obtention des droits civils par les femmes se fait moins tardivement.

Voilà ce qui amène à un deuxième grand moment dans l'histoire du « retard » des femmes dans les droits juridiques.

61. Ibid., p. 477.

62. Mariette Sineau et Evelyne Tardy, 1993, op. cit., p. 20.

63. Mariette Sineau, 1991, op. cit., 472-497, p. 478.

1.2 ÉCART ENTRE LE SUFFRAGE UNIVERSEL ET LA CAPACITÉ CIVILE DES FEMMES

Nous avons vu précédemment que le premier moment se caractérise par un écart entre le suffrage masculin et le suffrage féminin. Les pays où la représentation parlementaire est moins inégalitaire sont ceux où le suffrage universel s'est réalisé tôt au début du siècle et là surtout où il n'existe pas d'écart entre la date de l'obtention du suffrage masculin et du suffrage féminin, là où toutes les femmes et tous les hommes deviennent électeurs et éligibles au même moment, par la même loi. Le deuxième moment consiste en un écart entre le suffrage féminin (suffrage universel) et les droits civils des femmes. Pour mieux traiter cette seconde phase du « retard », nous avons construit le tableau suivant qui met en opposition les traditions de *Common Law* et le Code civil français des pays catholiques.

TABLEAU III

ACCESSION CIVILE ET POLITIQUE DES FEMMES DANS 15 PAYS OCCIDENTAUX
DONT 7 DE TRADITION CATHOLIQUE PLUS PROCHES DU CODE NAPOLÉON ET 8
DU COMMON LAW

	Pays	Accession civile	Accession politique
		Date	
Pays de tradition Common Law et Nordiques	Royaume-Uni	1882	1928
	États-Unis	Fin 19 ^e /déb. 20 ^e	1920
	Canada	Fin 19 ^e /déb. 20 ^e	1920
	Norvège	1888	1913
	Finlande	1919	1906
	Suède	1920	1921
	Danemark	1925	1915
	Islande	1923	1915
Pays de tradition catholique et de Code civil français	Irlande	1957	1918
	Belgique	1958	1948
	Québec	1964	1940
	Portugal	1976	1976
	Espagne	1975	1931
	Luxembourg	1972	1919
	France	1938	1944

Source - Tableau construit à partir des données tirées de Mariette Sineau, 1991, op. cit., p. 472-497.

Remarquons dans ce tableau, deux niveaux d'écart dans les droits civils féminins. L'un en ce qui concerne les pays; l'autre par rapport aux droits politiques.

1.2.1 Capacité civile par rapport aux droits politiques

À ce niveau, on retrouve trois genres de pays: ceux où les femmes ont la capacité civile avant les droits politiques, ceux où elles ont les droits politiques et la capacité civile dans un espace de temps quasiment concomitant, ceux où elles obtiennent les droits politiques avant la capacité civile.

Dans les pays de *Common Law* tels le Royaume-Uni, le Canada, les États-Unis, les femmes ont la capacité civile avant la capacité politique.

En Scandinavie, les Norvégiennes ont été les premières à obtenir des droits civils et les seules à les acquérir avant les droits politiques. Dans le reste de la Scandinavie, au contraire, l'accès à la citoyenneté civile suit de très près l'accès à la citoyenneté politique. En Suède, l'écart entre les dates d'octroi des droits politiques et la capacité civile est d'environ une année. Les Suédoises pouvaient jouir de leur capacité civile à partir de 1921, alors qu'elles avaient des droits politiques en 1920. Pour les Danoises et les Islandaises, cet écart se monte à dix ans et à treize ans pour les Finlandaises.

Néanmoins, il est nécessaire de signaler que les femmes des pays scandinaves jouissaient déjà d'une certaine liberté même avant l'octroi des droits civils formels dans les années 20.

Astrid E. Heller expose en bref, quelques aspects positifs de la vie des Danoises au temps des Vikings:

La femme danoise jouissait comme d'ailleurs ses soeurs norvégiennes, islandaises et suédoises, d'une haute considération et d'un statut juridique que nombre d'autres Européennes pourraient lui envier. La littérature des Eddas et des sagas parle d'elle avec respect. Le trousseau de clefs qu'elle portait symbolisait son rôle de « chef du foyer ». La loi stipulait qu'une femme « devient épouse légitime lorsqu'elle est restée dans la maison du concubin pendant trois hivers, que, pendant tout ce temps, elle a partagé le lit du maître de la maison, bu et mangé avec lui et porté ses clefs. » La femme viking avait droit d'épouser l'homme qui lui plaisait, même sans le consentement de son père. Elle pouvait comme les hommes porter certaines armes et même devenir *Skalde* (poète), [...]⁶⁴

On peut supposer que cette liberté des femmes, précoce au départ, a une certaine influence sur les droits juridiques dans la démocratie actuelle. Par exemple, dans le livre d'Elizabeth Paquot, on voit que les Danoises pouvaient fréquenter l'université et avaient accès aux mêmes métiers que les hommes depuis 1875⁶⁵,

64. Voir Astrid E. Heller, 1992, op. cit., p. 38.

65. Kirsten Kiberhöldt, « Danemark un sort enviable » dans Elizabeth Paquot (dir.), 1983, op. cit., p. 237-242. Les Anglaises furent admises à l'Université à partir de 1878, Robert Palacin, « l'enseignement féminin » dans Monica Charlot, (dir.), Les femmes dans la société britannique, Paris, Armand Collin, 1977, p. 57-79; les Canadiennes en 1875, voir Evelyne Tardy, 1982, op. cit., p. 31. Au Québec, deux collèges de jeunes filles qui ouvraient l'accès à l'Université, furent fondés en 1908 à Montréal et en 1925 à Québec. Autrement, les jeunes filles devaient fréquenter les couvents. Voir Mariette Sineau et Evelyne Tardy, 1993, op. cit., p. 31.

et l'école mixte est accessible aux garçons et aux filles dès 1814⁶⁶.

Enfin, nous remarquons que dans les pays influencés par le Code civil français, les femmes ont généralement la capacité politique avant la capacité civile excepté en France où elles l'ont eu en 1938 et 1942 avant les droits civiques en 1944. L'écart entre les dates d'accès à la capacité politique et la capacité civile varie de dix ans à cinquante-trois ans. Chronologiquement, il est de cinquante-trois ans au Luxembourg, quarante-quatre ans en Espagne, trente-neuf ans en Irlande, vingt ans au Québec, dix ans en Belgique. Le Portugal est le dernier pays à accorder au même moment la capacité civile et la capacité politique des femmes en 1976.

1.2.2 Capacité civile par rapport aux pays

La distinction essentielle à ce niveau porte sur l'émancipation civile précoce et l'émancipation civile tardive. À cet égard, nous avons retenu deux grandes divisions: pays où les femmes ont acquis la capacité civile avant 1950 et pays où elles l'ont acquise à partir de 1950.

66. Kirsten Kiberhöldt, 1977, op. cit., p. 237-242.

Dans le premier cas, on retrouve les pays de tradition anglo-saxonne et nordique. L'émancipation civile s'est produite entre 1882 en Angleterre et 1925 au Danemark.

Dans le deuxième cas, les pays catholiques ayant un Code civil apparenté au Code civil français se distinguent par une émancipation féminine tardive. Leur émancipation civile s'est construite un quart de siècle après celle des Anglo-saxonnes et Nordiques. Ce processus commence vers le milieu du siècle, en 1938 en France, pour s'achever en 1976 au Portugal. Il semble être le dernier pays à octroyer la capacité civile et politique aux femmes et les Portugaises sont les seules à accéder à ces droits au même moment. Cela tient à l'histoire spécifique portugaise: fascisme pendant un demi-siècle puis "Révolution des oeillets" en 1974. Dans ce tableau, nous avons utilisé le terme de capacité civile au lieu de droits civils parce qu'à ces dates les femmes avaient des droits civils partiels. La plénitude des droits civils des femmes ne s'est réalisée que beaucoup plus tardivement au début des années 80.

Par ailleurs, le droit matrimonial, symbole de l'incapacité civile des femmes occidentales, demeure dans une large mesure, identique pour la majorité de ces femmes. S'il est un fait que les pays catholiques accusent un retard à deux niveaux: (par rapport aux Anglo-saxonnes et aux droits politiques), il mérite toutefois d'être nuancé. Car, si dans la plupart des pays anglo-saxons la capacité civile a été plus précocement acquise que dans

les pays latins, il faut reconnaître qu'il existe des disparités entre la date de l'octroi de la capacité civile et la plénitude des droits reconnus à l'individu.

Au-delà de cette dialectique précocité/retard, il faut voir que dans les pays occidentaux tant en Europe (France, Angleterre, Danemark) qu'en Amérique (Canada, Québec), les droits civils des femmes ainsi que certains droits sociaux (éducation, emploi) ont été acquis de façon fragmentaire. Par exemple, les Anglaises ont pu accéder à la capacité civile dès 1882, cependant, « jusqu'en 1919 l'accès aux professions a été limité⁶⁷ » aux jeunes filles. « Et il faut attendre 1926 et 1935 pour que la femme mariée puisse agir aussi librement que son époux dans la gestion de ses biens propres. »⁶⁸ Ce n'est qu'à partir de 1925 que les femmes ont droit à l'examen qui leur donne accès à la fonction publique⁶⁹. Et, il faudra les luttes de la *British Federation of University Women* (BFUW), pour qu'elles puissent faire carrières dans la diplomatie en 1946.⁷⁰

67. Voir Roland Marx, « Le travail féminin » dans Monica Charlot, (dir.), 1977, op. cit., 108-128, p. 113.

68. Ibid., p. 113.

69. Françoise Camus, « Les mouvements féministes », dans Monica Charlot (dir.), 1977 op. cit., 178-219, p. 193.

70. Ibid., p. 193.

Au Canada, les femmes pouvaient être nommées sénatrices à partir de 1929⁷¹. Cette fonction était réservée aux personnes, alors que la femme n'était pas considérée comme une personne juridique⁷², jusqu'en 1929. Des exemples comme ceux-là, il en existe un grand nombre. Ce qu'il faut retenir c'est l'idée que les Occidentales ont pour la plupart accédé à la pleine capacité civile entre 1965-1975⁷³, quand elles pouvaient contrôler leur maternité, rompre les liens d'un mariage quand cela ne faisait pas leur affaire.

On remarque que les femmes occidentales ont accédé à la pleine capacité civile après leur droit au vote sur une période allant de quelques années à trois quart de siècle, considérant les dates des premiers suffrages universels (1902, 1906, 1915⁷⁴). Se pose donc la question de savoir si cette ascension lente et gradualiste à l'égalité civile avait une influence sur la représentation politique des femmes. Nous l'abordons dans le chapitre suivant.

71. Voir Diane Lamoureux, 1989, op. cit., p. 94. Voir aussi Manon Tremblay et Réjean Pelletier, 1995, op. cit., p. 11.

72. Manon Tremblay, 1995, op. cit., p. 11.

73. Voir pour la Grande-Bretagne, Francisque Costa, « L'attitude des Églises anglicane et catholique devant certains problèmes de la femme » dans Monica Charlot (dir.), 1977, op. cit., p. 153-177. Voir également Penny Ducan, 1983, op. cit., p. 237-242. Voir Odile Dhavernas, Droits des femmes: pouvoir des hommes, Paris, Seuil, 1978, p. 171-178; voir aussi Yvette Roudy, La femme en marge, Paris, Flammarion, 1975, p. 126-134. Voir aussi Tardy et Sineau, 1993, op. cit., p. 149-150.

74. Voir le tableau II.

CHAPITRE 2

SITUATION SOCIO-POLITIQUE DES FEMMES APRÈS LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Afin de donner suite à cette interrogation, nous procéderons à l'analyse de la condition des femmes après que leur fut octroyé le droit au suffrage. L'analyse concerne la période immédiate au suffrage féminin jusqu'au tout début des années 60. Elle se fera autour de deux axes. Nous présenterons un schéma de la représentation parlementaire féminine pendant les cinq premières élections qui suivent le suffrage universel dans les pays retenus. L'analyse sera complétée par un survol socio-historique de cette même époque. La combinaison de ces deux modèles d'information nous permettra de mieux approfondir le concept de retard.

2.1 LA PRÉSENCE DES FEMMES AUX PARLEMENTS AVANT 1960TABLEAU IVREPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE DES FEMMES DURANT 5 ÉLECTIONS
CONSÉCUTIVES APRÈS LA RECONNAISSANCE DE LEUR DROIT DE VOTER DANS 5
PAYS OCCIDENTAUXA = Année d'élection; Nb = nombre de candidates; % = pourcentage
d'élues

Pays		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
<u>Angleterre</u>	A	1929*	1931	1935	1945	1950
	Nb	14	15	9	24	21
	%	2,3	2,4	1,5	3,8	3,4
<u>Danemark</u>	A	1918	1920	1924	1926	1929
	Nb	4	3	3	3	4
	%	2,9	2,1	2,0	2,0	2,7
<u>France</u>	A	1944	1951	1956	1958	1962
	Nb	40	23	19	6	8
	%	5,4	3,6	3,1		1,6
<u>Canada</u>	A	1921	1925	1926	1930	1935
	Nb	1	1	1	1	2
	%	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<u>Québec</u>	A	1940	1948	1952	1956	1960
	Nb	0	0	0	0	0
	%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources: Les données sur l'Angleterre sont issues de Monica
Charlot, (dir.), 1977, op. cit., p. 220-246.Pour la France, nous avons consulté Gisèle Charzat,
Femmes, violence, pouvoir, Paris, J.-C. Simoën, 1979, p. 243; et
Pierrette Sartin, La femme libérée?, Paris, Stock, 1968, p. 47.Pour le Danemark Drude Dahlerup, « Women's Entry into Politics:
the Experience of the Danish Local and General Elections 1908-20 »
Scandinavian Political Studies, Nordic Political Science
Association, 1978, p. 139-162; Elina Haavio-Mannila, « How Women
Become Political Actors: Female Candidates in Finnish Elections »
Scandinavian Political Studies, Nordic Political Science
Association, 1979, Vol. 2, n° 4, p. 351-372.Pour le Canada, nous avons consulté Catherine L. Cleverdon,
Woman's Suffrage Movement in Canada, Toronto, University of Toronto
Press, 1974, p. 138, 140; Sydney Sharpe, The Gilded Ghetto: Women
and Political Power in Canada, Toronto, Harper Collins, 1994,
p. 225.

Les chiffres sur le Québec proviennent de Chantal Maillé, Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique, Montréal, Saint-Martin, 1990, p. 25 et 34.

* En 1918, date du vote limité aux femmes âgées de plus de trente ans, seize femmes se portèrent candidates, une seule fut élue, mais, elle n'a pas siégé aux Communes. Et, durant la décennie (1918-1928), treize femmes firent leur entrée à la Chambre des Communes. Voir Monica Charlot, 1977, op. cit., p. 220-246.

On peut lire dans ce tableau que la France se distingue par le grand nombre et le taux d'élues lors de la première élection qui suit le suffrage universel. Ils sont plus élevés qu'ailleurs. Mais, après deux décennies, la proportion de femmes élues s'est réduite considérablement, soit huit élues; ce qui donne une baisse relative de 80% par rapport à la première élection. Nous y reviendrons.

En Angleterre, la proportion des élues tend plutôt à augmenter. Les quatorze députées (2,3%) de la première élection passe à 21 lors de la cinquième, soit une augmentation de 50%.

Au Danemark, à la première élection au suffrage universel les femmes formaient 2,9% des représentants parlementaires. Leur proportion se maintient entre 2% et 2,9% avec une remarquable stabilité pendant près de 20 ans.

Par ailleurs, on observe une coupure entre les Européennes et les Canadiennes. Par exemple, au Canada, deux femmes sont élues, l'une lors du premier vote au suffrage universel

en 1921: Agnès Macphail et l'autre à la cinquième (1935): Martha Black. Les deux sont restées en poste jusqu'en 1940.⁷⁵

Le Québec détient le record. Aucune femme n'est élue lors des cinq premières élections.

Il est intéressant de noter le nombre très restreint de candidatures féminines à la première élection. Au Canada, en 1921 et en 1925, il y avait seulement quatre candidates⁷⁶, en 1926 le nombre s'est réduit à 2 pour remonter à 16 en 1935. Au Québec, une seule femme a brisé l'invisibilité à la première élection au suffrage universel. En 1948, elles étaient 2 candidates, 4 en 1952, 7 en 1956 et 1 en 1960.⁷⁷ Pour ce qui est du pallier fédéral, le nombre de candidates québécoises reste inchangé, soit 1 entre 1921-1941.⁷⁸

En revanche du côté européen⁷⁹, les candidatures féminines sont nettement plus élevées. En France, 13,9% en 1946, 11% en 1951 mais 2,06% en 1956.⁸⁰ En Angleterre, on observe une

75. Voir Catherine L. Cleverdon, 1974, op. cit., p. 240.

76. Ibid., p. 138. Voir aussi Sydney Sharpe, 1994, op. cit., p. 225.

77. Voir Manon Tremblay, 1993, op. cit., p. 96.

78. Voir Chantal Maillé, 1990, op. cit., p. 25.

79. Nous n'avons pas de données pour les candidatures féminines au Danemark.

80. Voir Pierrette Sartin, 1968, op. cit., p. 48.

légère augmentation progressive à chaque élection: 3,9% de candidatures féminines soit 69⁸¹ candidates en 1929, 4,7% en 1931, 4,9% en 1935, 5,1% en 1945 et 6,7% soit 126 en 1950.

La question du retard de l'accession des femmes à la représentation parlementaire, examinée en regard de l'octroi des droits civils, est difficilement cernable. L'avant-gardisme relatif de certains pays, à l'égard de l'accession civile des femmes, n'a pas donné lieu à un nombre important de représentantes parlementaires. Les Anglaises, les Canadiennes ont accès à la capacité civile respectivement en 1882 et entre la fin du dix-neuvième et le début du vingtième siècle. Pourtant, leur part parmi les élus n'est pas significative durant les premières décennies. En Grande-Bretagne, le plus grand nombre d'élues s'élevait à 24⁸² sur un total de plus de 600 élus en 1945. Au Canada, les élues ne seront jamais plus de deux à la fois à la Chambre des communes pendant environ trente ans: de 1935 à 1940, Agnès Macphail et Martha Black étaient deux, on l'a vu, puis elles disparaissent; en 1940 et 1941, Mrs. Dorise Nielson et Mrs. Cora T. Casselman furent respectivement élues et le sont restées jusqu'en 1945; à cette date, Mrs. Gladys Strum devint l'unique députée à la Chambre des communes jusqu'en 1949⁸³. Comment expliquer cette sous-représentation alors que la capacité civile est reconnue aux

81. Monica Charlot, 1977, op. cit., p. 220-246.

82. Voir le tableau IV.

83. Voir Catherine L. Cleverdon, op. cit., 1974, p. 240.

femmes en plus du droit de vote et d'être élues depuis le début du siècle?

Sur le terrain québécois, il est plus facile d'expliquer l'absence des femmes dans l'arène politique durant ces premières décennies. Outre l'incapacité civile⁸⁴, l'enjeu majeur pour cette société fut d'assurer sa survie en tant que communauté catholique francophone. Dans la poursuite de cet objectif, la femme constitue une pièce maîtresse, et s'adonne en effet à une forte production anthroponomique⁸⁵ spécialisée, articulée autour de la foi catholique, la langue et la « race » françaises⁸⁶. Cela implique, pour les Québécoises, une production intense d'enfants catholiques canadiens-français, renforçant leur rôle dans la reproduction.

84. La femme ne peut contracter aucune action légale sans l'accord et/ou la signature de son mari. Voir, Mariette Sineau et Evelyne Tardy, 1993, op. cit., p. 19-22; Odile Dhavernas, 1978, op. cit., p. 37-72; Monique A. Piettre, 1974, op. cit., p. 242.

85. Daniel Bertaux, Destins personnels et structure de classe. Pour une critique de l'anthroponomie politique, Paris PUF 1977, p. 52 et 53, définit le concept de « production anthroponomique » comme « la production de l'énergie humaine, à la fois en quantité et en qualité, à la fois comme source pure ("brute") et comme modes spécifiques de concrétisation: énergies "qualifiées" de l'artisan, de l'ouvrier professionnel, de l'infirmière, de l'artiste, de la mère de famille, mais aussi du banquier, du politicien, du journaliste. C'est la production des êtres humains eux-mêmes non pas en tant qu'êtres biologiques mais en tant qu'êtres sociaux ».

86. Sous l'influence de l'Église catholique, les Québécoises avaient pour tâche principale de maintenir la culture canadienne-française. Dans le discours des Évêques apparaissent très souvent ces trois mots (religion, langue, race) ou (religion, langue, droits).

Voir Mariette Sineau et Evelyne Tardy, 1993, op. cit., p. 51; Louise Tourpin, « Québec. Les femmes des parentes pauvres toujours » dans Elizabeth Paquot (dir.), 1983, op. cit., p. 203-205; Diane Lamoureux, 1989, op. cit., p. 57.

Toute autre activité exercée par les femmes mariées en dehors de ce rôle devient illégitime. D'ailleurs, la coutume de l'époque voulait que toutes les femmes mariées quittent leur emploi⁸⁷. Cette vision clerico-nationaliste a dans une large mesure retardé l'entrée des Québécoises sur la scène politique. Il a fallu attendre les grandes transformations des années 60 pour que la présence des femmes se fasse remarquer à l'Assemblée nationale du Québec. La première députée est élue vingt et un ans après l'octroi du suffrage féminin lors d'une élection partielle et il est remarquable qu'elle brigait le siège de son père décédé⁸⁸.

2.1.1 Cas de substitution au Canada et en Angleterre

Cette tendance à substituer l'homme par sa fille ou sa femme se retrouve aussi ailleurs qu'au Québec. Et elle s'exerce aussi au niveau du vote. Sydney Sharpe souligne qu'au Canada: « Women who had served in military or who were closely related to servicemen could vote in 1917. The Dominion Elections Act of 1920 confirmed women's eligibility to vote and hold office. »⁸⁹ Elle se poursuit durant plusieurs décennies après l'octroi du suffrage universel. Ainsi, « in the four decades from 1921 to 1964, only

87. Voir Mariette Sineau et Evelyne Tardy, 1993, op. cit., p. 37.

88. Voir Mariette Sineau et Evelyne Tardy, 1993, op. cit., p. 46; Diane Lamoureux, 1989, op. cit., p. 95; Manon Tremblay, 1993, op. cit., p. 63; Monique Dumais, Les droits des femmes, Montréal, Éditions Paulines, 1992, p. 111.

89. Sydney Sharpe, 1994, op. cit., p. 223.

seventeen women were elected to Parliament; seven of them succeeded to the ridings of their dead husband »⁹⁰.

En Grande-Bretagne, durant la première décennie qui suit l'octroi du droit de vote aux femmes seules âgées de plus de trente ans, et par la suite, plusieurs femmes sont entrées à la Chambre des communes par substitution, en remplacement de leur mari: Lady Astor fut la première femme à y entrer en 1919, ensuite en 1921, Mrs. Wintringham et Mrs. Philipson; Lady Iveagh en 1927, même scénario pour Lady Davidson dix ans plus tard; il en est de même pour Mrs. Dalton en 1929 et Lena Jeger en 1953⁹¹.

2.1.2 Le mode de scrutin, les partis politiques, le type de circonscription et les élections surprises

Du côté français, Gisèle Charzat identifie deux facteurs qui ont contribué à accélérer la régression des Françaises à partir de 1958:

- 1) la diminution du nombre de candidates communistes⁹².

En ce sens que le Parti communiste présentait un plus grand nombre

90. Ibid., p. 77. Pour mémoire, la liste des noms de ces femmes est la suivante: Martha Black (1935), Cora Taylor Casselman (1941), Jean Casselman Wadds (1958), Margaret May Macdonald (1961), Isabel Hardie (1962), Margaret Rideout (1964), Winona Grace MacInnis (1965).

91. Voir Monica Charlot, 1977, op. cit., p. 220-246.

92. Voir Gisèle Charzat, Les Françaises sont-elles citoyennes?, Paris, 1972, p. 98-99.

de candidates et avait parmi elles, un fort taux d'élues. Donc, une diminution de candidatures féminines communistes entraîne, selon l'auteur, une réduction ou une absence d'élues. En 1946, sur les 40 députés, 29 étaient communistes. En 1956, sur 19 députées, il y avait 15 communistes, tandis que le Parti communiste comptait en tout 144 députés. En 1958, les communistes sont réduits à 10 députés, il n'y avait aucune femme.

2) Le mode de scrutin. Le recul des Françaises observé sous la Quatrième République s'est accentué brusquement avec la Cinquième République en 1958. Avec l'arrivée du gaullisme, la modalité électorale a changé. Le scrutin de liste proportionnel départemental, qui selon Charzat, « favorisait la présence de une ou plusieurs femmes dans la foulée »⁹³ a été remplacé par le scrutin majoritaire de circonscription à deux tours. Dans ce contexte, « Chaque circonscription élisait [. . .] un seul député et désignait en même temps son éventuel suppléant »⁹⁴. Ce qui, d'après Gisèle Charzat, tend à exclure les femmes de la compétition électorale⁹⁵. Elle ne manque pas de souligner que les femmes sont

93. Ibid., p. 99.

94. Françoise Gaspard et al, 1992, op. cit., p. 24.

95. Charzat observe que sur 19 députées élues à l'Assemblée nationale en 1956 avec le scrutin de liste, 15 étaient communistes. Alors qu'en 1958 avec le scrutin uninominal, le Parti communiste ne présentait aucune femme, et l'on a vu le nombre d'élues se réduire pour cette même année à 8, op.cit., p. 100.

envoyées dans des circonscriptions où les chances de succès pour le parti sont très faibles⁹⁶.

Mais, pour leur part, Françoise Gaspard⁹⁷ et ses collaboratrices soutiennent que « le mode de scrutin ne joue [...] que de façon marginale sur le nombre d'élues ». Elles rappellent qu'en 1986, avec le retour du scrutin de liste proportionnel départemental, il y avait « moins de 6% d'élues » alors que le nombre de candidates est passé de 11,9% en 1981 à 24,6% en 1986. Seulement 2,0% de celles-ci furent élues⁹⁸.

Aussi estiment-elles⁹⁹, s'il y a « davantage de candidates lorsque le scrutin est proportionnel », c'est

sans doute parce que les partis ressentent [...] la nécessité de faire figurer des femmes sur leurs listes. Une liste sans femmes fait mauvais effet. Mais la crainte de passer pour misogynes ne va pas jusqu'à conduire les responsables des partis à sacrifier les candidats masculins qui ont leur confiance: sauf exception, les candidates se trouvent reléguées sur les listes dans des eaux incertaines, juste à la limite inférieure de l'élection possible [...]. Pour les partis, l'apparence est sauve, ils ont présenté des femmes. Et ce sont des hommes, en majorité, qu'ils ont fait élire.

96. Ibid., p. 100.

97. Françoise Gaspard et al, op. cit., 1992, p. 27.

98. Françoise Gaspard et al 1992, op. cit., p. 24-25. Pour en savoir davantage sur le mode de scrutin en France, lire les pages 23 à 30.

99. Ibid., p. 27.

De son côté, Monica Charlot pose le problème autrement. Elle soulève la question des élections surprises. Selon elle, les records féminins au parlement britannique sont très liés aux scores respectifs des deux grands partis politiques. En 1929, le parti travailliste a réussi à avoir dix nouvelles élues et en 1931, le parti conservateur en a treize. Charlot explique que ces élections qui se « situent immédiatement après l'affranchissement électoral total des femmes en 1928, marquent sans doute le souci de deux grands partis de n'apparaître pas, aux yeux de la majorité au moins arithmétique de l'électorat, comme hostiles aux femmes. » Mais,

après la guerre, la crainte de perdre de voix en présentant peu de femmes, n'a pas cours [...]. Et, les records féminins aux élections générales semblent désormais liés à la victoire surprise d'un des grands partis - travailliste en 1945, conservateur en 1970 - qui porte à la Chambre des Communes des candidates que l'on ne s'attendait pas à voir élues dans les circonscriptions qu'on leur avait attribuées. . . .¹⁰⁰

Au Canada, si l'on considère les seules élections au cours desquelles les femmes ont fait un moins mauvais score, ce sont les trois dernières années 1984, 1988 et 1993 qui ont été les moins défavorables aux femmes. Leur effectif est passé de 14 soit 5% en 1980 à 27 soit 9,6% en 1984; et de 39 soit 13,4% en 1988 à 53 soit 18% en 1993. Mais, les élections de 1984 ont attiré spécifiquement l'attention de plusieurs chercheuses et politiciennes qui ont mis en évidence que le progrès de la représentation féminine était essentiellement imputable aux

100. Monica Charlot, 1977, op. cit., 220-246, p. 238.

représentantes du Québec. Penney Kome¹⁰¹ attribue leur poussée à la victoire surprise du Parti Conservateur:

Tory women, specially in Quebec, had the advantage of the Tory sweep, of course. And it's interesting to speculate how many of them would have been nominated as Conservatives without this advantage of surprise.

Elle croit aussi que

their lower success rate reflects the continuing trend for women to run in "lost-cause"¹⁰² ridings where their parties are not likely to win.

Lucie Desrochers¹⁰³ argue dans le même sens, elle soutient qu'en 1984, la « question des femmes a été élevée au rang de préoccupation électorale ». Alors,

les partis ont réagi en doublant le nombre de leurs candidates, mais en continuant, sauf quelques exceptions, à leur confier des comtés perdus. L'augmentation du nombre des élues, dans ce contexte, est presque accidentelle ou est due à leur exceptionnelle performance.

101. Penney Kome, Women of Influence, Canadian Women and Politics, Toronto, Doubleday Canada Ltd., 1985, p. 165. Sur 23 candidates du Parti conservateur 19 ont été élues, dont 14 représentantes du Québec, voir p. 167.

102. Ibid., p. 64.

103. Lucie Desrochers, L'accès des femmes au pouvoir politique : où en sont-elles?, Québec, Conseil du statut de la femme, 1988, p. 33.

Un document du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme mentionnait qu'

en 1984, plus de la moitié des femmes briguaient l'investiture du Nouveau Parti Démocrate (NPD) ont été nommées candidates dans les Provinces maritimes, au Québec et en Alberta, où ce parti a toujours fait piètre figure. Aucune femme ne s'est portée candidate en Saskatchewan, qui est pourtant un château fort du NPD. Environ un cinquième des candidates du Parti faisait campagne dans les provinces des Prairies, où ce parti est en position de faiblesse. Quant au Parti progressiste conservateur, il n'a nommé qu'une seule femme comme candidate en Alberta,¹⁰⁴ où il est presque assuré de remporter la victoire.

Mais, il a nommé au Québec 14 candidates, là il était sûr de perdre tous les sièges¹⁰⁵. Ironie du sort, toutes les candidates du Québec ont été élues.

Toutefois, les Libéraux du Canada semblent être plus désireux de faire siéger un plus grand nombre de femmes que les autres partis. Toujours, lors des élections de 1984, « ils ont placé des candidates dans au moins sept circonscriptions sûres et ont permis à sept autres femmes de briguer les suffrages dans sept circonscriptions où elles pouvaient espérer être élues »¹⁰⁶.

104. Document du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, rédigé par Lucie Desrochers, Les femmes et la politique: À quand la véritable égalité?, Ottawa, novembre 1987, p. 6.

105. Penney Kome, 1985, op. cit., p. 167.

106. Voir Les femmes et la politique: À quand la véritable égalité?, op. cit., 1987, p. 21; voir aussi M. Janine Brodie, Women and Politics in Canada, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1985, p. 4.

L'idée voulant que les femmes soient placées dans des circonscriptions perdues d'avance n'est pas corroborée au Québec. D'après Luce Desrochers, les partis au Québec ont fait preuve de beaucoup plus d'ouverture aux candidatures féminines.

L'exemple du Danemark illustrerait lui aussi que la modalité électorale n'est guère déterminante sur la représentation des femmes. En effet, c'est la représentation proportionnelle qui a été instituée au même moment que le suffrage universel.¹⁰⁷ Mais, elle n'a guère alors favorisé une plus grande participation féminine. Lors des élections de 1943¹⁰⁸ seules deux femmes sont élues soit 1,6%, et en 1945, il y avait seulement de 5,4% au Parlement.

À travers ces explications, nous pouvons dégager un point important: les femmes étaient peu souvent candidates. Cela indique-t-il que la société et les femmes n'étaient pas préparées à ce virage? Les femmes alors n'étaient certes pas toutes des ménagères mais le poids des traditions, les mentalités de l'époque les a lourdement handicapées. Le quotidien des femmes de toutes les couches sociales (bourgeoises, ouvrières, paysannes,

107. Voir Astrid A. Heller, 1992, op. cit., p. 156-157.

108. À ce sujet voir Penny Duncan, 1983, op. cit., p. 237-242.

travailleuses libres) tournait autour du cursus familial (foyer, mari, enfants). À ce sujet, Sidney Sharpe¹⁰⁹ rappelle que

for over half a century, [...], well into the era of Pierre Trudeau, it remained nearly impossible for women of independant mind and lifestyle to be elected in Canada; it was even more daunting for a married woman, as Macphail realized very well.

2.1.3 Socialisation, État et famille

Dans son article intitulé « La socialisation des femmes », Gérard Héry rapporte qu'en Angleterre, le 30 avril 1938, un homme écrivait dans le magazine, *Woman's Own*, consacré à la « socialisation des femmes »: « Être ma femme constitue un emploi à plein temps¹¹⁰ ». Et, un autre magazine du même genre *Woman* démontre « que cet "emploi" délimite également un univers, l'univers domestique, et que cet univers se suffit à lui-même »¹¹¹. De telles affirmations indiquent que la femme pouvait difficilement travailler à l'extérieur, quand cela ne répondait pas à un besoin

109. Sidney Sharpe, op. cit., 1994, p. 77.

110. Gerard Héry « La socialisation des femmes » dans Monica Charlot (dir.), 1977, op. cit., 31-56, p. 35.

111. Ibid., p. 35.

économique,¹¹² que dire alors de l'exercice du métier de politicien?

Durant les deux guerres mondiales, en Angleterre¹¹³, les femmes ont remplacé les hommes qui étaient au front dans toutes sortes de métiers. Après la guerre, elles se voyaient obligées de quitter ces emplois pour retourner à leur « premier devoir » celui de « donner consistance et réalité à ce " rêve du foyer " qui avait aidé les hommes à tenir dans les tranchées »¹¹⁴.

Au Canada, Penney Kome a mentionné qu'après la première guerre mondiale,

Even as women's attendance at universities increased during the 1920s, the federal government passed a regulation (in 1921) stating that women employees must resign from the civil service on marriage. Women could be educated, preferably in Home Economics; academic knowledge was expected to make them better mothers.¹¹⁵

112. Dépendant des conditions sociales de la famille, la femme de la classe ouvrière a toujours travaillé à moins que le salaire du mari suffise à subvenir aux besoins du foyer. Dans la famille bourgeoise et aristocratique, le travail salarié des femmes et des jeunes filles était vu comme dégradant ou était vu comme la preuve d'une ascension sociale inachevée. Voir - Odile Dhavernas, op.cit., 1978, p. 41; p. 100; Katherine Blunden, Le travail et la vertu, Paris, Payot, 1982.

113. Gérard Héry, 1977, op. cit., p. 31-56. Le même phénomène se produit au Québec, au Canada, en France. À ce sujet, voir Mariette Sineau et Evelyne Tardy, 1993, op. cit., p. 41; Monique A. Piettre, op. cit., 1974, p. 263; Penney Kome, 1985, op. cit., p. 55-62.

114. Gérard Héry, 1977, op. cit., 31-56, p. 32.

115. Penney Kome, 1985, op. cit., p. 58.

Encore en Grande-Bretagne, Gérard Héry rapporte qu'en 1920, le *London County Council*, commission chargée d'examiner le problème de l'éducation des filles, avait déclaré:

La commission n'a pas procédé à un examen complet de la question de l'éducation des filles. Cependant, son sentiment sur cette question est que du point de vue de l'industrie, il importe que cette éducation dans ses aspects pratiques, soit orientée vers la vie domestique plutôt que vers un métier.¹¹⁶

Ainsi, dès 1920, en Angleterre, commence un processus de socialisation qui « professionnalise » le modèle de la femme au foyer, sans pour autant lui accorder un salaire. À partir de 1930, nous dit Gérard Héry, le modèle féminin de la famille ouvrière est celui de la femme au foyer. Il écrit:

Le mariage, la constatation est classique en Angleterre comme dans beaucoup d'autres pays, apparaît à la plupart des jeunes filles comme le but premier de l'existence. Il est au centre de l'image de la vie que propose à ses filles la famille traditionnelle.¹¹⁷

Il mentionne également que le *Livre blanc sur la réorganisation de l'éducation* en 1943 considère que la « plupart des jeunes filles désirent quitter l'usine, le magasin ou le bureau afin de se marier et fonder un foyer »¹¹⁸.

116. Gérard Héry, 1977, 31-56, p. 33.

117. *Ibid.*, p. 50.

118. *Ibid.*, p. 50.

Ce modèle féminin se retrouve dans tous les magazines de l'époque, de la presse féminine bon marché aux magazines bourgeois.¹¹⁹

En tenant compte de ces informations, on peut comprendre pourquoi il était si difficile pour les femmes de se porter candidates et du même coup de se faire élire.

Selon Gérard Héry, Monica Dickens, animatrice d'émission de radio sur les femmes « très écoutée, comme seules le sont celles qui reflètent un courant de pensée puissant, continuera à exalter le sacrifice de la mère qui reste à la maison pour se consacrer à ses enfants. . . »¹²⁰. Et, le 28 janvier 1961, cette même animatrice écrivait dans le magazine *Woman's Own*: « on ne peut pas tout avoir dans la vie. On ne peut avoir à la fois le bonheur profond et sûr du mariage et la passionnante indépendance d'un métier. ¹²¹» Que dire de l'activité politique?

Ce rappel socio-historique nous permet de comprendre partiellement la difficulté qu'ont des femmes à accéder à une carrière politique. La capacité civile, les droits politiques sont subordonnés aux devoirs familiaux. Il existe dans le mariage un contrat tacite issu des structures traditionnelles, neutralisant dans une certaine mesure les droits formels. On peut se reporter

119. *Ibid.*, p. 31-56.

120. *Ibid.*, p. 37.

121. *Ibid.*, p. 37.

à la phrase d'Agnès Boyer¹²²: « Les lois libérales se heurtent à des coutumes que la population (y compris les femmes) n'est pas prête à abandonner. » Elle poursuit: « il y a toujours, dans un sens ou dans l'autre, un décalage entre les textes et les usages culturels. » Cette hypothèse est facilement vérifiable. Malgré la reconnaissance de la capacité civile des femmes, dont l'abolition de la puissance maritale, les femmes restent soumises à l'autorité de leurs maris tant qu'elles sont assignées à être ménagères à plein temps, ce qui les prive de toute indépendance financière. Aussi, ces devoirs relatifs au foyer demeurent la priorité des femmes. Une fois mariées, elles se renferment dans le circuit familial.

À cet égard, Mariette Sineau et Jeanine Mossuz-Lavau écrivent:

Au total, le rapport des femmes à la politique reflète assez fidèlement leur rapport à l'activité économique: la dépendance complète [...] favorise un maintien à l'écart de la vie publique [...] Dans cette logique, la société de plus en plus scolarisée, où les femmes occupent un nombre croissant des emplois salariés de haut niveau, esquisse pour l'avenir une vie politique dont les acteurs auront plus de chances qu'aujourd'hui d'être des actrices.¹²³

122. Agnès Boyer, « Droits des femmes dans une société d'hommes » dans Elizabeth Paquot (dir.), 1983, op. cit., 47-55, p. 54, 55.

123. Jeanine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau, Enquête sur les femmes et la politique en France, Paris, P.U.F. 1983, p. 226.

Cette assertion sera mise en évidence dans le chapitre suivant dans une parallèle entre la scolarisation universitaire, l'emploi de haut niveau (les cadres), et l'activité politique des femmes aux environs des années 60 jusqu'à nos jours. Mais, avant, concluons le présent chapitre.

Nous avons présenté dans ce chapitre un aperçu de la représentation parlementaire des femmes avant les grandes mutations sociales. Nous avons vu que durant cette période, le foyer, le mari, les enfants laissèrent aux femmes très peu de temps pour les activités extra-familiales. De plus, bien qu'elles accédaient à l'université dans la plupart des pays dès la fin du XIX^e¹²⁴ (Canada, Angleterre, Danemark, France; Québec excepté¹²⁵) leur nombre était très limité dans les professions intellectuelles. Et, l'accession à certaines de ces professions leur était interdite. Par exemple, en France, elles n'ont accès aux professions judiciaires qu'en 1946¹²⁶. Au Québec¹²⁷, les femmes n'entrent au barreau qu'en 1941, le notariat ne leur ouvre ses

124. Voir la page 27.

125. Francine Descarries-Bélanger, L'école rose. . . et les cols roses, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1980, p. 31, cité dans Chantal Maillé, 1990, op. cit., p. 68, souligne que les études universitaires étaient pratiquement inexistantes pour les Québécoises francophones jusqu'au début des années 60.

126. Voir Monique A. Piettre, 1974, op. cit., p. 265.

127. Mariette Sineau et Evelyne Tardy, 1993, op. cit., p. 38.

portes qu'en 1956. En 1961¹²⁸, les femmes comptaient pour 2,5% des avocats au Canada, 10% au Danemark et 4% en Grande-Bretagne. En général, les femmes étaient peu nombreuses dans les études supérieures et à l'université. En 1950¹²⁹, elles constituaient 24% des diplômés universitaires au Canada, 34% en France. En 1951¹³⁰, elles ont conquis, au Québec, 19,5% des grades au niveau du baccalauréat, 16,1% au niveau de la maîtrise et 5,9% au niveau du doctorat. En 1930 et en 1968, elles formaient en Angleterre, 27% de l'effectif universitaire. Et, plus tard en 1968, ce même record a été enregistré, la proportion des Anglaises à l'université était de 27%¹³¹. Remarquons la non progression des Anglaises dans ce domaine.

À l'époque, beaucoup de femmes quittent leur carrière professionnelle pour la vie au foyer au moment du mariage. Cette tendance se poursuit encore dans les années 60¹³².

128. Jill McCalla Vickers et June Adam, But Can You Type?, Canadian Universities and the Status of Women, Toronto, Clarke, Irwin and Company Limited, 1977, p. 88.

129. Mariette Sineau et Evelyne Tardy, 1993, op. cit., p. 45.

130. Colette Carisse et Joffre Dumazédier, Les femmes innovatrices, Paris, Édition du Seuil, 1974, p. 75.

131. François Bédarida, 1990, op. cit., p. 381-382; pour l'année 1993-94, voir Central Statistical Office, Annual Abstract of Statistics, London, CSO, 1996, p. 118.

132. Colette Carisse et Joffre Dumazédier, 1974, op. cit., p. 79, rappellent que cette tendance observée par Betty Friedan, La femme mystifiée, Paris, Gonthier, 1997, au début des années 60, s'est atténuée en 1969. Ensuite, c'est l'inverse qui se produit: Les intellectuelles qui sont donc diplômées travaillent plus que les autres.

TABLEAU V1950

FEMMES DANS LA POPULATION ACTIVE DANS LES PAYS FRANCE, DANEMARK, ROYAUME-UNI, QUÉBEC, CANADA PAR ORDRE DE GRANDEUR DÉCROISSANT

	Taux d'activité des femmes	Proportion de femmes dans la population active
France	49,5	35,9
Danemark	49,6	33,6
Royaume-Uni	40,7	30,7
Québec	25,1	23,2
Canada	26,2	21,0

Source: Les femmes et l'emploi. Politiques pour l'égalité des chances, OCDE, Paris, 1980, p. 22. Pour le Québec voir Francine Descarries-Bélanger, op. cit., 1980, p. 44.

Mais dans la carrière politique, l'enseignement universitaire semble être un atout secondaire pour les femmes pendant la première moitié du XX^e siècle. Comme l'a bien soulignée Monica Charlot dans le contexte anglais:

Dans les années 30, cependant, rares sont les femmes diplômées d'université à entrer au Parlement. Il vaut mieux être veuve ou fille aînée de bonne famille que d'être bardée de diplômes pour réussir dans la carrière politique.¹³³

133. Monica Charlot, 1977, op. cit., 220-246, p. 239.

CHAPITRE 3

LA REPRÉSENTATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES FEMMES OCCIDENTALES DE 1960 À NOS JOURS

Avant de commencer notre série de statistiques sur la trajectoire socio-politique des femmes occidentales, quelques remarques s'imposent sur les grandes mutations sociologiques des décennies soixante et soixante-dix. Les changements enregistrés au cours de cette période ont fait l'objet de plusieurs analyses. Celles-ci démontrent que ces transformations touchent particulièrement le rôle des femmes dans la famille et par conséquent dans la société¹³⁴.

3.1 POINT SUR LES GRANDES TRANSFORMATIONS DU PAYSAGE SOCIAL DURANT LES PREMIÈRES DÉCENNIES DE LA SECONDE MOITIÉ DU XX^e SIÈCLE

Ainsi à partir des années 60, on voit apparaître certaines tendances: augmentation du taux de divorcialité ayant

134. Voir à ce sujet, Rose-Marie Lagrave « Une émancipation sous tutelle, éducation et travail des femmes » dans Georges Duby et Michèle Perrot (dir.), 1991, op. cit., p. 431-462; Mariette Sineau, 1991, op. cit.; Jeannine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau, 1983, op. cit.; Evelyne Tardy et Mariette Sineau, 1993, op. cit.; Jeanine David-McNeil et Evelyne Tardy, « Les femmes: une longue marche vers l'égalité » dans Gérard Daigle et Guy Rocher, Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis, Montréal PUM, 1992, p. 189-224; Louis Dirin, La société française en tendances, Paris, Presses Universitaires de France, 1990; Francine Barry, Le travail de la femme au Québec. L'évolution de 1940 à 1970, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977; Chantal Maillé, 1990, op. cit., François Bédarida, 1990, op. cit.

pour corollaire un taux plus élevé de familles *gynéparentales*¹³⁵, baisse de la fécondité et augmentation de naissances hors mariage, baisse de la nuptialité¹³⁶ et diffusion de l'union consensuelle.

Au cours de cette période s'est produite une évolution des droits de la femme. Dans le domaine familial: réforme des régimes matrimoniaux, abolition de la notion de chef de famille, libéralisation du divorce, égalité des époux dans les rapports personnels et vis-à-vis des enfants, diffusion, au Québec, du mariage civil¹³⁷. Dans le domaine social: libéralisation de l'avortement et de la contraception féminine, équité salariale promue¹³⁸.

135. Marie-Blanche Tahon dans La famille désinstituée, Ottawa, PUO, 1995, utilise cette expression pour désigner les familles monoparentales dirigées par une femme.

136. Pour en savoir davantage, consulter Nadine Lechauffeur, « Maternité, famille, État » dans Georges Duby et Michèle Perrot (dir.), 1991, op. cit., p. 411-430: Conseil du statut de la femme, Des femmes et des chiffres, Québec, 1992; Renée B. Dandurand et Lise Saint Jean, Des mères sans alliance, Monoparentalité et désunions conjugales, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988; Renée B. Dandurand, Le mariage en question, Essai socio-historique, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987; Louis Dirin, 1990, op. cit., p. 93-110; Michelle Goulet et Jean-Louis Roucoulle, Population et société française 1945-1988, [3^e éd.], Paris, Sirey, 1988:14-22; Astrid E. Heller, 1992, op. cit.; Diane Lamoureux, 1989, op. cit., p. 90-95.

137. Les Danoises, les Anglaises, les Canadiennes ont obtenu la plupart de ces droits bien avant cette période. Voir à ce sujet, Astrid E. Heller, 1992, op. cit., p. 169; Mariette Sineau, 1991, op. cit., Luce Bonnerot, « Les femmes en 1918 » dans Monica Charlot, 1977, op. cit., p. 10-30.

138. Voir Yvette Roudy, La femme en marge, Paris, Flammarion, 1975, p. 121-134; Monica Charlot et Bernara Lefebvre D'Hellencourt, « Sexualité et fertilité », 1977, op. cit., p. 80-107; Odile Dhavernas, 1978, op. cit., p. 141-182. Mariette Sineau et Evelyne

Toutefois, les Danoises

acquissent *formellement* l'égalité d'accès aux fonctions publiques, des salaires égaux (1921), l'autorité parentale sur les enfants à égalité avec le père (1922) et l'égalité juridique des droits et devoirs du mari et de la femme.¹³⁹

Les Canadiennes et les Anglaises ont obtenu des droits semblables aux environs de cette même période¹⁴⁰.

Au-delà de ces transformations, les analystes partagent la conclusion que les changements les plus caractéristiques sont particulièrement, l'entrée et le maintien d'un plus grand nombre de femmes sur le marché du travail et dans les institutions scolaires. Nombreuses sont les explications sur les causes et les conséquences de ces phénomènes. Mais, sans vouloir insister plus longtemps sur les grandes transformations, nous adopterons la position de Margaret Maruani. Parlant de ces mutations, elle écrivait:

La coïncidence est trop belle pour n'être pas mentionnée. Mais, au fond, qu'est-ce qui explique quoi? . . . Donc, prudence. . . Ne parlons pas d'explication mais de corrélation: ces phénomènes forment un tout, cela est indéniable. Ils sont le signe des temps, ils sont

Tardy, 1993, op. cit., p. 87-90.

139. Astrid E. Heller, 1992, op. cit., p. 169.

140. Voir Mariette Sineau, 1991, op. cit., Monica Charlot (dir.), 1977, op. cit.

concomitants, c'est déjà beaucoup mais c'est tout que l'on peut en dire.¹⁴¹

Ainsi, notre propos dans ce chapitre vise à approfondir la notion du « retard » en le mettant en perspective par rapport à la salarisation et à la scolarisation. Ce qui devrait nous permettre de mieux saisir à travers ce processus de changement ce qui déterminerait un nouveau partage socio-politique en faveur des femmes occidentales. Celles-ci étant, à partir des décennies 60 et 70, plus nombreuses sur le marché du travail et dans les universités, leur émancipation socio-économique influencerait-elle de façon décisive leur présence dans les Parlements occidentaux?

3.2 TRAJECTOIRE DES FEMMES OCCIDENTALES (1960 - 1996)

Il importe ici de mettre en relief que l'activité socio-politique des femmes occidentales débutant avec les années 60, est parallèle à une période charnière de leur émancipation économique et sociale. Cela nous permettra de comprendre le « retard » durant la deuxième moitié du siècle. Et, en même temps, de confronter le « retard » pendant ces deux grandes périodes.

En ce qui concerne notre analyse, nous n'avons pas une liste exhaustive de statistiques. D'abord, les statistiques sur la scolarisation universitaire sont disparates, c'est pourquoi cette question sera traitée d'une manière particulière.

141. Margaret Maruani, 1985, op. cit., p. 20.

Nous avons cherché des chiffres sur les femmes mariées parce que nous supposons une affinité entre l'importance du nombre de femmes mariées sur le marché de l'emploi et l'intégration des femmes en politique. Si l'activité professionnelle fournit à la femme, comme à l'homme, les « premières clés » qui leur « permettent d'entrer sur le terrain politique »¹⁴², le cumul des tâches: travail salarié et tâches domestiques, constituerait un obstacle à l'insertion des femmes mariées en politique alors qu'on s'en souvient (voir chapitre précédent) leur non-activité salariée était elle aussi tenue pour un obstacle.

Nous avons recherché des statistiques qui nous auraient permis de construire la catégorie « femmes intellectuelles » parce que nous supposons que l'appartenance à cette catégorie est favorable à l'insertion dans la représentation politique. Cette construction n'a pas été rendue possible par le caractère disparate des statistiques existantes selon les pays. Aussi avons-nous retenu des données relatives à l'ensemble des catégories regroupant un ou plusieurs secteurs tels « cadres supérieures, professions libérales, intellectuelles, professeurs scientifiques et techniques ». Cela nous permettra de bâtir, à l'aide des données disponibles dans chaque pays, des comparaisons entre les catégories qui ont certaines affinités au niveau de la représentation des femmes dans les emplois intellectuels supérieurs traditionnellement masculins. Ainsi, les catégories socio-professionnelles seront

142. Jeannine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau, 1983, op. cit., p. 36.

présentées dans l'ordre suivant: Québec, professions libérales et techniciens; France, professions libérales et cadres supérieurs; Canada, Danemark, Royaume-Uni, personnel des professions scientifiques, techniques libérales et assimilées ». Les données sur les femmes cadres supérieures seront présentées dans la littérature car il est encore plus difficile de trouver des chiffres compatibles pour chacun des pays concernés. Par cadres supérieurs, nous entendons celles et ceux qui assurent des fonctions d'encadrement et de direction dans les grandes organisations de l'État et dans les institutions privées. Selon Arnaud Sales et Noël Bélanger, « les cadres peuvent être des gestionnaires dans ce cas ils assument [...] au sein d'une hiérarchie, la direction d'une unité organisationnelle dotée de ressources humaines, matérielles et financières dans un champ spécifique plus ou moins étendu [...] ou des décideures » c'est-à-dire « les hauts dirigeants et les cadres » qui « exercent, directement ou par l'entremise d'une délégation les pouvoirs liés aux structures économiques et politiques fondamentales de sociétés contemporaines »¹⁴³. Cette définition nous permet tout au plus de rejoindre en partie, les diverses désignations du terme « cadre »¹⁴⁴. Nous avons opté pour ces catégories parce que ces

143. Arnaud Sales et Noël Bélanger, Décideurs et gestionnaires, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1985, p. 53-54.

144. Pour les différentes définitions et l'évolution de la notion de « cadre » consulter Frank Bournois, La gestion des cadres en Europe, Paris, Eyrolles, 1991, p. 31-53; Caroline Andrew, Cécile Corderre, Andrée Daviau et Ann Denis « La bureaucratie à l'épreuve du féminin: Essai sur les trajectoires familiales des gestionnaires québécois et ontariens », Recherches féministes, 1989, Vol. 2, n° 2, p. 55-78.

secteurs comme le secteur politique sont demeurés pendant longtemps des secteurs « masculinistes »¹⁴⁵. Outre ce fait, les professions libérales comme le droit et d'autres secteurs des sciences sociales sont plus proches du professionnel politique. Nous pensons que ces éléments justifient une attention particulière à accorder à ces secteurs.

3.2.1 Évolution de la participation des femmes à l'université

Les femmes ont fait des progrès remarquables dans le domaine de l'éducation. Des politiques d'égalité¹⁴⁶ des chances et des rémunérations entre les sexes ont été mises en application dans plusieurs pays démocratiques. Celles-ci ont facilité l'accès d'un plus grand nombre de femmes à la formation supérieure.

Au Canada, le pourcentage de femmes dans la population étudiante universitaire est passé de 24,1% en 1960 à 52,2% en 1993. Au Royaume-Uni ce taux atteint 45,8% en 1994 alors qu'il était de 23,8% en 1961. Au Danemark, la proportion de filles atteignait

145. Mariette Sineau, Des femmes en politique, Paris, Economica, 1988, p. 26.

146. Voir l'OCDE, 1980, op. cit., p. 108-111 pour les dates, les moyens et les mesures d'application des politiques d'égalité en vigueur dans les pays participants. Selon Claudine Baudoux, le « Québec a depuis 1975, sa propre *charte des droits et libertés de la personne* qui assure l'égalité des sexes ». Voir Claudine Baudoux « Politiques éducatives et droits des femmes au Canada » dans Margaret B. Sutherland et Claudine Baudoux (dir.), Femmes et éducation: politiques nationales et variations internationales, Québec, Les Cahiers du LABRAPS, volume n^o 13, 1994, 95-138, p. 96.

47,0% en 1977. En France, il y avait 40,5% d'étudiantes en 1960, contre 53% en 1989. Au Québec, ce taux était seulement de 11,0% en 1965, mais en 1988 il a grimpé à 55,1%.

TABLEAU VI

PROPORTION DE FEMMES DANS LES UNIVERSITÉS AU CANADA, AU QUÉBEC, EN FRANCE, AU DANEMARK, AU ROYAUME-UNI (1960-1994)

Canada		Québec		Royaume-Uni	
Année	%	Année	%	Année	%
1960	24,1	1965	11,0	1961	23,8
1970-71	37,0	1976-77	42,0	1971-72	27,0
1980-81	49,7	1982-83	51,1	1983-84	39,6
1992-93	52,2	1986-87	52,7	1993-94	45,8
		1987-88	55,1		
France		Danemark			
Année	%	Année	%		
1960	40,5	1977	47,0		
1967	43,4				
1973-74	46,4				
1982-83	51,5				
1988-89	53,0				

Sources: Les chiffres pour les années 60 dans chacun des pays, Québec excepté, proviennent de Jill McCalla Vickers et June Adam, 1977, op. cit., p. 55.

Pour le Canada (1970-1993), voir Portrait statistique des femmes au Canada, [3^e éd.], Ottawa, Statistique Canada, 1995, p. 62.

Pour le Québec (1965-1988) voir Chantal Maillé, 1990, op. cit., p. 69. Louise Motard et Camille Tardieu, 1990, op. cit., tableau 1205, 1207, p. 38-39.

Pour le Royaume-Uni (1971-72), voir François Bédarida, 1990, op. cit., p. 381-382; pour l'année 1993-94, voir Annual Abstract of Statistics, 1996, op. cit., p. 18.

Pour la France (1973-1983), voir Evelyne Serdjénian, Les femmes et l'égalité professionnelle. Des moyens d'actions, Paris, Insep Editions, 1987, p. 183; pour l'année 1988-89, voir Marlaine Cacouault et Claude Zaidman, « Les politiques nationales concernant la formation des femmes; le cas de la France » dans Margaret B. Sutherland et Claudine Baudoux (dir.), 1994, op. cit., p. 139-175. Pour le Danemark (1977) voir Penny Duncan 1983, op. cit., p. 237-242.

En dépit des disparités dont sont empreintes les statistiques relatives à la scolarisation selon les pays, il est quand même possible de présenter une vue d'ensemble.

Avant toute autre considération, il est à noter que les Québécoises ont brillamment rattrapé leur retard par rapport aux Québécois et aux femmes des autres pays concernés. Depuis la décennie quatre-vingt, leur proportion à l'université dépasse celle des hommes. Ce constat est aussi valable pour les Françaises, en 1982-1983, elles formaient 51,5% des effectifs universitaires.

Quant aux Anglaises, jusqu'en 1994 leur proportion à l'université demeure inférieure à celle des femmes dans les autres pays concernés. Durant l'année 1993-1994, elles constituent moins de la moitié de la population étudiante universitaire, soit 45,8% alors que la participation des Danoises en 1977 était déjà supérieure à celle des Anglaises plus de quinze ans plus tard. Les Danoises constituaient 47% des effectifs universitaires en 1977 contre 45,8% des Anglaises en 1994.

Même si dans l'ensemble les femmes ont rattrapé leur retard à ce niveau, les Anglaises participent moins que les autres à l'enseignement universitaire. En 1992 elles formaient 46,9% des nouveaux inscrits¹⁴⁷ à l'université contre 55,5% des Françaises et 61,5% des Danoises. Elles reçurent 46,3% des diplômes

147. OECD, Education Statistics 1985-1992, Paris, OCDE, 1995, p. 169.

universitaires contre 56% des Canadiennes et 55,2% des Danoises. Toutefois, même si ces données brutes sur la population étudiante universitaire sont intéressantes, encore faut-il, pour tenter d'approcher l'éventuelle influence de la diplomation sur la participation à la vie politique, prendre en considération les branches dans lesquelles les étudiantes sont diplômées. Nous avons recherché cette information pour les facultés de droit et d'administration.

TABLEAU VII

TAUX DE DIPLÔMÉS EN DROIT ET AFFAIRES SELON LE SEXE (1992, 1994)

Pays	1992			1994		
	Proportion			Proportion		
	Total H+F	F	H	Total H+F	F	H
Canada	22,6	18,8	27,5	18,1	15,5	21,3
Québec	----	----	----	----	----	----
Royaume-Uni	21,8	21,5	22,1	22,3	22,5	22,1
France	----	----	----	30,9	34,6	27,1
Danemark	20,0	13,0	28,6	24,2	15,8	34,2

Sources: OCDE, Regards sur l'éducation, Les indicateurs de l'OCDE, Paris, 1995, tableau R14, R14.1, R14.2, R14.3.

Une première remarque s'impose à partir de ce tableau. Au Canada, le taux de diplômés total en droit et en administration a baissé de 22,6% en 1992 à 18,1% en 1994. Mais cela n'a pas affecté le poids relatif des diplômées. Au Royaume-Uni la proportion des femmes et d'hommes diplômés était plus ou moins stable durant cette période et celle des femmes pas moins importante que celle des hommes. Au Danemark, on aperçoit une légère augmentation du taux de diplômés chez les femmes, elle passe de 13,0% en 1992 à 15,8% en 1994 mais l'écart entre le taux des diplômés masculins et celui des diplômés féminins y est nettement plus important qu'ailleurs. En France, pays pour lequel nous ne disposons pas de statistique pour 1992, on trouve en 1994 une proportion plus élevée de femmes (34,6%) que d'hommes (27,1%) diplômés dans ces branches.

Les Françaises semblent en position favorable par rapport aux hommes et aux femmes des autres pays. Les Anglaises se situent en position égalitaire face aux Anglais, inférieure par rapport aux Françaises, mais supérieure par rapport aux Canadiennes et aux Danoises. Celles-ci sont à leur tour en situation défavorable par rapport aux hommes canadiens et danois. Par ailleurs, le clivage est beaucoup plus criant au Danemark. Comment expliquer ce fait? Nous aurons l'occasion de répondre à cette question après avoir exposé la situation des femmes intellectuelles dans les pays concernés. Car, les taux de participation et de diplômes reçus sont insuffisants pour expliquer le problème sans l'apport d'une vision globale des femmes dans les professions intellectuelles.

La question suivante consiste à se demander si l'évolution en termes d'emploi suit celle de la scolarisation dans chacun de ces pays.

3.2.2 Évolution de la participation des femmes dans l'emploi

Afin de mesurer le poids des femmes salariées qui gravitent dans un univers professionnel qui les rapproche des hommes susceptibles de se présenter comme représentants du peuple, mesurons d'abord l'évolution de la participation de l'ensemble des femmes dans l'emploi depuis le début de la décennie 60.

TABLEAU VIIIPROPORTION DES FEMMES DANS LA POPULATION ACTIVE DANS LES 5 PAYS
(1961-1993)

Année	Canada	Québec	France	Royaume-Uni	Danemark
1961	25,8a	27,1	34,6	32,5	----
1965	29,1	28,0	----	34,6	34,8
1971	34,4	33,3	36,2	36,5	40,0
1976	36,9	36,0	38,1	38,9	40,9
1981	40,4	39,7	39,8	40,6	44,8
1986	43,0	41,3	41,8	42,8	45,3
1990	44,7	43,7	43,0	44,4	46,1
1993	45,7	----	44,1	46,1	46,7

Sources: OCDE, Statistique de la population active 1965-1985, Paris, 1987:68, 69, 188, 189, 220, 221, 448, 449; OCDE, Statistique de la population active 1973-1993, Paris Édition, 1995, p. 52, 53, 172, 173, 204, 205, 436, 437.

Pour le Canada (1961) et le Québec voir Louise Motard et Camille Tardieu, 1990, op. cit., tableau 2001, 2003, p. 66; Jeanine David-McNeil et Evelyne Tardy, 1992, op. cit., 189-224, p. 204.

Pour la France (1961) voir Monique Lamarche, Les femmes dans l'économie, Scodel, Paris, 1981, p. 27.

Pour l'Angleterre (1961) consulter Roland Marx, 1983, op. cit., 108-128, p. 119; François Bédarida, 1990, op. cit., p. 378.

a = 1960

Ce tableau montre une nette progression de l'emploi féminin. De 1960 à 1994, la participation des femmes à l'emploi salarié a augmenté considérablement. En 1971, elle représentait 33,3% et 34,4% de la population salariée au Québec et au Canada. En France, en Angleterre et au Danemark, les taux se situaient respectivement à 36,2, 36,5 et 40,0. Mais, à partir de 1986, la participation féminine dans l'emploi se situe dans tous ces pays autour de 42%. En 1990, elle était de 43,7% au Québec, 44,7% au Canada, 43% en France, 44,4% en Angleterre et 46,1% au Danemark.

Cette augmentation notoire est beaucoup plus marquée au Québec lorsqu'on considère que les femmes ici accusaient un long retard socio-politique par rapport à leurs pairs (hommes) et à leurs consœurs (danoises, anglaises, françaises). Nous avons déjà mentionné dans le premier chapitre que les Québécoises étaient prises dans le filet de la « production anthropométrique », d'où un nombre relativement restreint d'entre elles participaient à la production économique. Mais, d'après le tableau V, en 1950, les Québécoises constituaient 23,2% de la population active totale, alors qu'au Canada, où les femmes ont bénéficié plus tôt d'une législation relativement plus libérale, leur participation à la production était relativement inférieure à celle des Québécoises. Elles ne formaient que 21% de la population active totale. Ainsi, durant cette période, les Canadiennes et les Québécoises se trouvaient dans une situation quasiment identique au niveau de l'emploi. Ce qui les distingue des autres femmes étudiées.

En effet, les Québécoises accusent un écart de -13,7 par rapport aux Françaises; cet écart est de -11,4 par rapport aux Danoises et de -8,5 par rapport aux Anglaises. Le Canada a connu des écarts plus grands. Avec une proportion de 21% d'activité féminine, ces écarts sont respectivement de -14,9, -12,6 et -9,7 par rapport à la France, au Danemark et au Royaume-Uni. Environ un tiers des Françaises, des Danoises et des Anglaises étaient sur le marché du travail contre environ 20% des Québécoises et des Canadiennes.

Ces écarts ont perduré pendant toute l'époque des mutations sociales. Jusque dans la décennie des années 1960, la participation à l'emploi des Québécoises et des Canadiennes était relativement inférieure à celle des Françaises, des Anglaises et des Danoises. Mais, à mesure qu'évolue l'emploi féminin, les écarts se résorbent. Les divergences entre les pays tendent à se stabiliser.

Les données du tableau VIII nous permettent de souligner trois éléments essentiels. Par rapport à l'année 1950, la population active féminine en France a ralenti sa progression au début des années 60. Au Québec, dès 1990, la part des femmes dans la population active a dépassé celle de la France de +0,7. Les écarts par rapport au Danemark et au Royaume-Uni régressent respectivement à -3,0 et -2,4. Même chose pour le Canada, sa population féminine dépasse celle de la France de +1,7, et atteint une proportion quasi identique à celle du Royaume-Uni tandis qu'elle est légèrement inférieure (-1,4) par rapport au Danemark. En général, la part des femmes tourne autour de 45% avec des variations se limitant à -2. On est en présence d'un phénomène d'homogénéité.

Cette tendance à l'homogénéité de l'effectif féminin dans la population active est une caractéristique de la société actuelle. Ce phénomène d'homogénéité est directement relié aux sociétés modernes occidentales. En effet, l'homogénéité est la résultante de la mondialisation, de la globalisation de l'économie.

Nées des « contraintes économiques de productions nationales »¹⁴⁸, la mondialisation et la globalisation qui caractérisent les sociétés modernes occidentales ont pour mission de gérer, par le biais de l'« expertise » des spécialistes techniques commerciaux et juridiques, l'économie à l'échelle planétaire en quête de la plus value. Comme la bureaucratie¹⁴⁹, la mondialisation et la globalisation fonctionnent sur le principe purement mécanique d'application et du maintien des normes qui visent le fonctionnement de l'ensemble de la collectivité sans égard à la culture, aux traditions. De là réside le caractère homogénéisant de l'organisation des sociétés modernes. Le développement de l'économie à l'échelle mondiale a permis l'érection des lois normatives chargées de régler les diverses facettes des problèmes humains sous formes de règles et de lois.

Il est important qu'à ce titre les détenteurs des pouvoirs (publics et économiques) édictent des lois dans le but « d'organiser la société tout entière s'il le faut, afin de maintenir » leurs « priorités » et leurs « objectifs »¹⁵⁰. Les institutions internationales telles que l'OCDE, l'ONU, l'UNESCO, l'OIT sont parmi les principaux promoteurs de ces décisions. Celles-ci, une fois ratifiées, trouvent leur légitimation dans les

148. Claudine Baudoux et Claire V. De la Durantaye, La femme de l'organisation, Montréal, PUQ, 1988, p. 65.

149. Concernant la bureaucratie, voir Max Weber, Éthique protestante et esprit du capitalisme, tr. fr. Paris, Plon, 1964.

150. Baudoux et De la Durantaye, op. cit., p. 66.

politiques locales des pays membres. Chaque État membre est tenu d'instituer les politiques visant à l'application de ces lois et à la réalisation des objectifs¹⁵¹ pour lesquelles elles ont été créées. De là résulte une uniformisation des droits. En partageant les mêmes lois et en poursuivant les mêmes buts, les États créent des conditions d'homogénéité en dépit de leurs divergences structurelles. C'est ainsi que certains groupes d'individus ou pays se retrouvent dans des situations d'homogénéité.

Le tableau VIII illustre clairement ce phénomène. En 1993, la proportion des femmes dans la population active des pays ici retenus: le Canada, le Québec, la France, le Royaume-Uni et le Danemark tournait autour de 45%.

151. L'OCDE, Le service public de l'emploi au Danemark, en Finlande et en Italie, Paris, OCDE, 1996, p.2.

Voir aussi l'article 15 de la Déclaration sur l'égalité des chances et de traitement pour les travailleuses du bureau international du travail.

TABLEAU IX

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION FÉMININE DANS L'EMPLOI PAR PAYS EN ORDRE DÉCROISSANT (1961-1993)

	1961	1993	Progression enregistrée	Taux de progression de la participation féminine
Canada	25,8a	45,7	+19,5	≥75
Québec	27,1	43,7b	+16,6	≥61
Royaume-Uni	32,5	46,1	+13,6	≥41
Danemark	34,8c	46,7	+11,9	≥34
France	34,6	44,1	+9,5	≥27

Source: Ce tableau est construit d'après les données du tableau VIII

a = année 1960
b = année 1990
c = année 1965

La progression de la participation féminine entre 1961 et 1993 montre que les taux de progression de la participation féminine ont été les plus élevés au Canada et au Québec. La France a enregistré le taux le plus bas soit ≥27%, le Danemark ≥34% et le Royaume-Uni ≥41%. Ainsi, les pays où le taux de progression de la participation féminine est le plus élevé sont ceux qui, au début des années 60, avaient une proportion de femmes relativement faible dans l'emploi. Ces remarques s'expliquent de par les objectifs des décideurs politico-économiques, au niveau international et national, de combler l'écart entre les hommes et les femmes d'où le processus d'homogénéisation. En effet, ces remarques nous obligent à réfléchir sur la relativité des statistiques au niveau de la progression de l'emploi féminin.

Comme nous l'avons susmentionné, cette homogénéité camoufle des différences structurelles inhérentes à l'emploi disponible dans chaque pays. Caroline Andrew a bien fait remarquer le caractère bilatéral de la mondialisation. Elle rappelle que « la mondialisation implique ces deux aspects: des forces et des représentations homogénéisatrices partout dans le monde et, en même temps, des spécificités, des racines, un signe des identités particulières »¹⁵². C'est pourquoi le travail à temps partiel, les diplômés d'université, les femmes intellectuelles, les catégories socio-professionnelles hautement scolarisées, sont parmi d'autres, des éléments de structure que nous analyserons sous peu. Ils sont d'une importance particulière pour notre thèse.

Le tableau relatif aux taux d'activité des femmes et des femmes mariées tend à reproduire le *pattern* enregistré au tableau VIII. Quant aux taux d'activité, le résultat est aussi distinct au Danemark. Dans ce tableau les Danoises se démarquent des autres femmes par un fort taux de participation à l'emploi. Les Anglaises et les Canadiennes arrivent en deuxième position avec des taux identiques. Cette fois, la France a surpassé le Québec qui se retrouve en dernière position.

152. Caroline Andrew, « Les femmes et le local: les enjeux municipaux à l'ère de la mondialisation » dans Manon Tremblay et Caroline Andrew, 1997, op. cit., 179-194, p. 180.

TABLEAU X

ÉVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES, DES FEMMES MARIÉES* DANS LES 5 PAYS CONCERNÉS (1961-1990)

	Canada	Québec	France	Royaume-Uni	Danemark
1961					
1	29,5	28,2	36,2	46,0	----
2	----	22,1	31,6b	----	----
1965					
1	39,7a	----	46,4c	49,0	49,3
2	----	----	33,7c	----	31,8
1971					
1	44,4	35,0	48,8	50,6	59,3
2	----	37,0	----	----	51,1
1976					
1	50,9	41,2	52,0	55,6	62,9
2	43,0	37,2	40,0d	60e	54,7
1981					
1	58,8	47,5	54,4	57,2	71,8
2	48,5	47,0	----	62,0f	63,6
1986					
1	63,7	51,3	55,1	63,1	76,5
2	54,1	52,8	----	69	65,4
1990					
1	68,1	54,5	57,6	65,5	78,5
2	60,5	58,4	----	70,0i	68,6

Sources: Canada (1961) et Québec: Louise Motard et Camille Tardieu 1990, op. cit., tableau 2001, 2002, 2003, p. 66, 67; Jeanine David-McNeil et Evelyne Tardy, 1992, op. cit., 189-224, p. 205. France (1961) et femmes mariées: Monique Lamarche, 1981, op. cit., p. 34. Royaume-Uni (1961-1971) et femmes mariées: Roland Marx, 1977, op. cit., p. 108-128; François Bédarida, 1990, op. cit., p. 378; Jane Humphries et Jill Rubery « L'emploi des femmes dans les années 1980: intégration, différenciation et polarisation », dans Robert Plasman (dir.), 1994, op. cit., 265-294. p. 269. Danemark et Canada: L'OCDE, 1987, op. cit., l'OCDE. 1995, op. cit..

* Royaume-Uni: les femmes mariées concernent la population de 16 à 59 ans.

1 = Taux d'activité des femmes
2 = Taux d'activité des femmes mariées

a = 1966 b = 1962 c = 1968 d = 1975
e = 1973 f = 1983 i = 1988

En ce qui concerne les femmes mariées, nous n'avons pas de chiffres disponibles pouvant favoriser une comparaison fiable de l'évolution de ce groupe sur le marché du travail. Mais, les recherches antérieures ont démontré que la rentrée des femmes mariées sur le marché du travail durant ces années est un élément constitutif de l'augmentation du taux d'activité des femmes¹⁵³. D'après plusieurs analystes les femmes avec enfants sont de plus en plus présentes sur le marché du travail.

De 1961 à 1993, le taux d'activité des Canadiennes est passé de 29,5% à 65,3% soit une augmentation de +35,8. Cette progression est +29¹⁵⁴ au Danemark, de +26¹⁵⁵ au Québec, de +22,8¹⁵⁶ en France et de +19,3 au Royaume-Uni. De grandes disparités subsistent entre les taux d'activité féminine mais les écarts de la participation féminine entre ces pays sont presque nuls.

Quoiqu'il existe d'importantes différences entre l'évolution des taux d'activité et l'accroissement de la population active féminine d'une part, entre le taux d'activité des femmes

153. Dominique Gambier et Michel Vernières, Le marché du travail, 3^e [éd.], Paris, Economica, 1991, p. 28.

154. Ces chiffres concernent le taux de progression des Canadiennes entre les années 1960-1993.

155. Ces chiffres concernent le taux de progression des Danoises entre les années 1965-1993.

156. Ces chiffres concernent le taux de progression du Québec entre les années 1961-1990.

dans chaque pays d'autre part, l'examen de l'ensemble de ces données fait apparaître des tendances contraires durant les deux grandes périodes que nous avons analysées.

Si les statistiques de 1950 traçaient une dimension géographique de l'activité féminine: en Europe, la participation (des Françaises, des Danoises et des Anglaises) à l'activité économique était beaucoup plus prononcée qu'en Amérique du Nord (les Canadiennes et les Québécoises). À partir des années 80, on observe plutôt une nouvelle tendance: l'activité économique des femmes est plus accentuée dans les pays de *Common Law* et nordiques que dans les pays de Code Civil français. La France et le Canada sont les principaux pays à la base de ces changements. Durant la deuxième moitié du siècle, on assiste à un accroissement élevé de l'activité féminine au Canada tandis qu'en France, cet accroissement est plutôt faible. Ainsi, le Canada rejoint le rang des pays où l'activité économique féminine est la plus élevée tandis que la France rejoint le Québec.

Nous avons fourni des éléments sur l'emploi féminine mais la matière reste incomplète sans la référence à l'emploi à temps partiel. Car, si les femmes mariées ont largement contribué à la croissance de la population active féminine, les femmes constituent une part importante des travailleurs à temps partiel.

3.2.2.1 Le travail à temps partiel

Ce thème ne pourra pas subir un traitement raffiné dans cette thèse, puisque tel n'est pas son objet, aussi nous en tiendrons nous à l'essentiel.

D'après différentes lectures sur le sujet¹⁵⁷, l'emploi à temps partiel a évolué différemment à travers les cinq pays. Il constitue en moyenne de 11 à 25% de l'emploi total dans ces pays et il est féminisé de 70 à 90%. Apparemment, le travail à temps partiel est généralement plus répandu dans les pays de l'Europe du Nord de culture protestante.

157. Les informations sur le paragraphe sont tirées du Document travail et emploi, L'emploi des femmes. Acte de la journée d'études du 4 mars 1993, Paris, La Documentation Française, 1993; Robert Plasman (dir.), 1994, op. cit.; Evelyne Serdjenian, 1988, op. cit..

TABLEAU XI

PROPORTION DE FEMMES ET D'HOMMES DANS LA POPULATION ACTIVE DANS
L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL POUR LES 5 PAYS CONCERNÉS (1973-1990)

Année		1973	1977	1981	1986	1990
Pays/ % selon le sexe						
Danemark						
	% F	40,3	48,9	43,6	41,9	38,4
	% H	1,9	3,4	3,0	8,7	10,4
	% emploi total	17,0	----	20,8	23,7	23,3
Royaume-Uni						
	% F	38,3	42,5	37,1	44,5	43,2
	% H	1,8	2,3	1,4	4,6	5,3
	% emploi total	15,3	----	15,4	21,4	21,7
Canada						
	% F	20,3	22,6	24,2	25,7	24,4
	% H	5,1	6,0	6,8	7,8	8,1
	% emploi total	10,6	----	13,5	----	----
Québec						
	% F	13,6a	16,0	20,0	23,3	22,0
	% H	----	----	----	6,8	----
	% emploi total	----	----	----	----	----
France						
	% F	11,2	13,1	15,9	23,1	23,6
	% H	1,4	1,8	1,9	3,4	3,3
	% emploi total	5,1	----	7,4	11,7	11,9

Sources: Evelyne Serdjénian, 1988, op. cit., p. 55; OCDE, 1980, op. cit., p. 37; Statistique Canada, document n° 71-534; pour le Québec voir Louise Motard et Camille Tardieu, 1990, op. cit., p. 74, 75, Jeannine David-McNeil et Evelyne Tardy, 1991, op. cit., 189-224, p. 209, 210; Chantal Maillé, Dynamique de l'émergence d'une élite politique féminine: le cas du Québec, Thèse de doctorat, Université du Québec, 1988, p. 331.

a = 1976

Ce tableau indique un accroissement du travail à temps partiel dans tous les pays. Entre 1973 et 1990, il augmente de 17% à 23,3 % au Danemark, de 15,3% à 21,7% au Royaume-Uni, de 5,1% à 11,9% en France. Le pourcentage de la population active féminine travaillant à temps partiel est plus élevé au Royaume-Uni et au Danemark que dans les autres pays comparés.

Au Danemark, la proportion de la population active féminine travaillant à temps partiel représentait 40% de cette population active en 1973, ce taux était de 48,9% en 1977 et 43,6% en 1986 pour tomber à 38,4% en 1990. Au Royaume-Uni, l'inverse s'est produit: la proportion de la population active féminine employée à temps partiel représentait 38,3% en 1973, 42,5% en 1977, 37,1% en 1981, 44,5% en 1986 et 43,2% en 1990.

Au Canada, cette proportion des femmes salariées à temps partiel passe de 20,3% en 1973 à 25,7% en 1986 et se stabilise à 24,4% entre 1986 et 1990.

En France cette proportion est plus faible. Elle augmente graduellement de 11,2 à 15,9 entre 1973 et 1981. Ensuite, elle se stabilise à 23% entre 1986 et 1990.

Au Québec, elle passe entre 1973 et 1986 de 14,4% à 23,3% et recule à 22% en 1990. À remarquer qu'entre 1986 et 1990, il se produit une légère régression de la population féminine employée à temps partiel partout sauf en France, on aperçoit plutôt tendance

à la stabilité. En même temps, la population active masculine employée à temps partiel oscille pour tous ces pays entre 3,3% en France et 10,4% au Danemark. Les chiffres sur le Danemark représentent le double de la population masculine employée à temps partiel au Royaume-Uni.

En rapprochant les données des tableaux X et XI, il ressort que les pays qui ont un taux d'activité féminine élevé ont aussi une plus grande proportion de femmes salariées dans le travail à temps partiel. Dans les pays où le taux d'activité féminine est supérieur à 60%, le taux de l'emploi total à temps partiel est supérieur à 30%. Inversement, les pays qui accusent des taux d'activité féminine inférieur à 60% connaissent des taux d'emploi à temps partiel inférieur à 30%. Autrement dit, là où l'emploi à temps partiel est plus élevé, le taux d'activité féminine est à la hausse. Là où l'emploi à temps partiel est moins élevé, le taux de participation féminine est plus bas. On reconnaît alors une certaine corrélation entre l'évolution de l'activité féminine et le taux d'emploi à temps partiel.

Cependant, on remarque qu'entre 1986 et 1990, lorsque le taux d'activité des femmes a augmenté dans les cinq pays, leur proportion dans le travail à temps partiel n'a pas évolué, au contraire, elle a diminué partout excepté en France où l'on aperçoit une légère augmentation de 0,5%. Donc, comme l'a souligné

Sophie Sensier¹⁵⁸ qui reprend Margaret Maruani, « le temps partiel en France n'est pas un facteur de croissance de l'activité féminine ». Aussi la proportion du travail à temps partiel est, dès le début des années 70, moins élevé en France qu'ailleurs. En 1990, l'emploi à temps partiel représente seulement 11,9% de l'emploi total en France, en 1973 cette proportion était de 5,1%. L'importance de l'emploi à temps partiel au Danemark et au Royaume-Uni est environ le double de celle observée en France en 1990. Mais à côté de ces deux phénomènes, évoluent également de nouvelles tendances. La première concerne surtout le Danemark: la proportion d'hommes actifs employés à temps partiel augmente lentement mais sûrement. De 1981 à 1990, elle y passe de 3,0% à 10,4%. La deuxième concerne l'ensemble des cinq pays que nous considérons. Entre 1986 et 1990 la proportion féminine dans le travail à temps partiel a régressé, excepté en France où elle s'est stabilisée mais à un niveau qui n'est pas supérieur aux autres.

On peut supposer, du point de vue quantitatif, que les Danoises, les Anglaises et les Canadiennes avec des taux d'activité supérieure à 60% se trouvent en situation favorable par rapport aux Françaises et aux Québécoises dont les taux d'activité se situent entre 50 et 60%. En revanche, qualitativement, ces dernières sont en position favorable face aux premières. Un quart des actives

158. Sophie Sensier cite Margaret Maruani dans « Le travail partiel et ses mirages. Choisir ou subir? », Le Monde Diplomatique, mars 1997, p. 7.

françaises, québécoises et Canadiennes travaillent à temps partiel contre environ 40% des actives danoises et anglaises.

Ces éléments réunis ouvrent la possibilité de poser la question: le travail à temps partiel serait-il un facteur favorable à une représentation des femmes en politique moins inégalitaire?

Le fait que les Danoises travaillent à temps partiel leur donnerait supposément plus de temps pour vaquer à la politique. Ce qui nous amène à émettre l'hypothèse que plus les femmes travaillent, plus elles n'ont pas « envie » de chercher une place en politique. Nous avons le cas des Françaises d'un côté et les Danoises de l'autre.

Puisque les Danoises travaillent davantage à temps partiel, elles ont plus de temps pour s'occuper de la politique. Donc, elles sont en position favorable au niveau de la politique.

De leur côté, les Françaises travaillent à temps plein ce qui leur confère aussi une position favorable au niveau de l'emploi et une position défavorable au plan de la représentation politiquement. Les Françaises ne sont pas non plus les dernières au niveau de la scolarisation. Justement, dans le modèle de la démocratie française, l'intégration à la citoyenneté passe via l'école. Il fallait que les filles de la patrie soient éduquées afin de devenir de bonnes citoyennes.

Mais, au Royaume-Uni les femmes travaillent aussi à temps partiel, elles ne sont pas mieux représentées en politique. Elles ne sont pas non plus les premières du point de vue de la scolarisation universitaire. Il faut donc poursuivre le questionnement. Nous le ferons maintenant en examinant la part des femmes dans les professions intellectuelles.

3.2.2.2 Les femmes intellectuelles et cadres supérieures

TABLEAU XII

PROPORTION DE FEMMES DANS LES PROFESSIONS INTELLECTUELLES SELON LES CATÉGORIES DE CHAQUE PAYS 1961-1993

Personnel des professions scientifiques libérales, techniques et assimilées

Canada		Danemark		Royaume-Uni	
1985	52,8	1985	59,7	1992	27,0
1989	54,9	1989	61,3	1993	43,7
1990	56,0	1990	62,5		
1992	55,9	1992	62,1		
1993	56,1	1993	62,8		

Professions libérales
et techniques

Cadres et professions
intellectuelles supérieures

Québec		France	
1961	43,9	1962	15,9
1971	41,8	1968	18,0
1976	47,8	1975	22,1
1979	48,4	1981	25,9
1981	51,6	1989	28,7
1990	53,4	1990	30,7

Sources:

1 - Canada, Danemark, Royaume-Uni: Les pourcentages de femmes dans les catégories Personnel des professions scientifiques libérales techniques et assimilées sont le résultat des calculs que nous avons effectué à partir d'autres données. Par exemple, pour trouver le pourcentage de femmes dans chaque pays, nous avons divisé le nombre de femmes par le nombre de personnes total soit le résultat par 100

Nombre de femmes

X 100

Total H + F

2 - Québec: voir Jeannine David-McNeil et Evelyne Tardy, 1992, op. cit., p. 208; Francine Descarries-Bélanger, 1980, op. cit., p. 55.

3 - France: voir Evelyne Serdjénian, L'égalité des chances ou les enjeux de la mixité, Paris, Les Éditions D'organisation, 1988, p. 78; Dominique Gambier et Michel Vernières, 1992, op. cit., p. 80, 3^e [ed], Paris, Economica, 1991, p. 80; voir aussi le Document travail et emploi, L'emploi des femmes. Acte de la journée d'études du 4 mars 1993, 1993, op. cit., p. 19.

En faisant l'inventaire de ce tableau, on remarque que la part des femmes dans les professions intellectuelles est la plus élevée au Danemark et au Canada. En 1990, elle représente dans l'ordre 62,5% au Danemark et 56% au Canada. Les Québécoises suivent les Canadiennes de très près avec 53,4%. Les Françaises occupent les derniers sièges avant les Anglaises, leur participation est de l'ordre de 30,7%. Quant aux Anglaises nous n'avons pas de chiffres pour l'année en question mais elles constituent en 1992, 27% du personnel des professions scientifiques libérales, techniques et assimilées contre 73% d'hommes. Au Canada, au Danemark et au Québec cette catégorie dans son ensemble est majoritairement occupée par des femmes: de 53 à 63%. Tandis qu'au Royaume-Uni et en France, ce sont les hommes qui y prédominent. Par ailleurs, nous voudrions apporter certaines nuances sur le cas de la France. En mettant de côté les "cadres", les Françaises constituent en 1990¹⁵⁹, 32,3% de l'effectif du personnel des professions libérales.

Les cadres existaient bien avant les années 1960, mais c'est à partir de cette période que s'est développé le secteur du personnel d'encadrement. Curieusement, son évolution coïncide avec l'entrée d'un plus grand nombre de femmes sur le marché du travail. Par contre, la progression des femmes dans ce secteur évolue moins rapidement que dans l'emploi global. De nos jours, il y a de plus en plus de cadres supérieures mais leur nombre comparé à celui des

159. Voir L'emploi des femmes. Acte de la journée d'études du 4 mars 1993, 1993, op. cit., p. 19.

hommes est très restreint¹⁶⁰ au niveau supérieur de la hiérarchie des cadres. Des études antérieures ont démontré une faible participation des femmes dans les fonctions de la haute direction et d'encadrement supérieur. Au Québec¹⁶¹, en 1986, les femmes formaient 16,6% des cadres dans la haute direction de la fonction publique. Au Canada¹⁶², en 1981, il y avait seulement 5% de femmes dans les postes de cadres. 19,7% de femmes étaient nommées aux postes de haute direction de la fonction publique en 1989. En 1992, en France¹⁶³, seulement 5,5% des directeurs d'administration centrale étaient des femmes, 2,6% des préfets l'étaient aussi; en 1994, elles détenaient 3,7% des postes d'ambassadeur. Au Danemark,

160. Canada: voir Carolle Simard, L'administration contre les femmes, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 17-31; Québec: Documents officiels, Femmes et pouvoir. La révolution tranquille, Québec, Les Publications du Québec, Conseil du statut de la femme, 1993; Sylvie Paquerot, Femmes et pouvoir, Québec, Conseil du statut de la femme, mai 1983; Danielle Dufresne, 1997, op. cit., p. 149-178; France: voir Rapport pour l'ONU, 1995, op. cit., p. 33; Caroline Andrew, « Women and the Welfare State », Canadian Journal of Political Science, Vol. 17, n^o4, p. 667-683; Caroline Andrew, Cécile Corderre et Ann Denis, « Women in Management, The Canadian Experience » dans Nancy J. Adler et Dafna N. Izraeli (dir.) Women in Management Worldwide, New York, M. C. Sharpe, 1988, p. 250-264; Arnaud Sales et Noël Bélanger, 1985, op. cit.; Frank Bournois, 1991, op. cit.; Claude Alzon, La femme potiche et la femme bonniche, Paris, François Maspero, 1973; Claudine Baudoux, « Famille et carrière: le cas des gestionnaires féminines en éducation », Recherches féministes, 1992, Volume 5, n^o2, p. 79-122.

161. Nicole Prévost, Les femmes sur le chemin du pouvoir, Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, Québec, 1988, p. 45.

162. Alex Maas, « Canada. Une sourde violence » dans Elizabeth Paquot (dir.), 1977, op. cit., p. 199-203; Chantal Maillé, Vers un nouveau pouvoir. Les femmes en politique au Canada, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, novembre 1990, p. 22.

163. Rapport pour l'ONU, 1994, op. cit., p. 33.

elles détiennent 5% des postes de cadres supérieurs¹⁶⁴. Rita Knudsen¹⁶⁵ rappelle qu'au Danemark, « les femmes sont autant scolarisées et éduquées que les hommes mais elles ont choisi d'autres filières et possèdent d'autres qualifications. Les formations se répartissent différemment selon le sexe. » Dans cette perspective, le contraste entre les catégories professions libérales, scientifiques techniques et assimilées et les cadres supérieurs, résulterait de la division sexuelle du travail intellectuel sur une base volontariste. En d'autres termes, il n'y aurait pas de contraintes structurelles ni culturelles qui pèseraient si lourdes qu'elles ne puissent accéder à ces postes de « pouvoir ». De là, en découle l'importance de l'hypothèse de Bertaux.

Daniel Bertaux dans sa typologie de familles professionnelles a examiné minutieusement la position des cadres. Il signale que « les agents d'encadrement exercent tous un certain *pouvoir social* »¹⁶⁶. D'ailleurs, selon lui, ce qui caractérise les cadres c'est la « délégation du pouvoir et le diplôme »¹⁶⁷. À partir de ces raisonnements on peut tirer l'idée suivante.

164. Anne-Marie Cattelain, L'Europe au féminin: 172 millions d'Européennes au jour le jour, Paris, Ramsey, 1992, p. 66.

165. Rita Knudsen, « Une tradition d'indépendance féminine » dans Robert Plasman, 1994, op. cit., 37-60, p. 57.

166. Daniel Bertaux, 1977, op. cit., p. 104.

167. Ibid., p. 103.

Si au Danemark, les femmes sont peu représentatives dans les fonctions de cadres supérieurs c'est qu'elles ont choisi d'accéder à d'autres formations qui les propulseraient vers d'autres sources de pouvoir tel le pouvoir politique (33% de représentantes parlementaires). Par exemple, les Danoises constituent 50% des fondés de pouvoir¹⁶⁸. Nous reviendrons sur la question du pouvoir, mais en attendant qu'en est-il des autres pays?

Nous tenterons d'avancer une explication diamétralement opposée à celle sur le Danemark. Nicole Mosconi a argué en ces termes:

Si les femmes malgré une bonne réussite scolaire ne peuvent accéder aux emplois de cadres supérieurs auxquels accèdent les hommes de même origine sociale qui ont une réussite comparable, c'est que ces emplois sont organisés pour des hommes entièrement dégagés de leur part de tâches domestiques. Les femmes, au contraire, même si elles travaillent, sont assignées à ce travail domestique et éducatif dans la famille.¹⁶⁹

De ce point de vue, il apparaît que les changements survenus dans le paysage familial n'ont pas réellement modifié le rôle des femmes. Ils ont libéré les femmes des contraintes du mari et de la maternité non voulue, des contraintes de certaines traditions socio-culturelles mais en ce qui a trait aux

168. Rita Knudsen, 1994, op. cit., 37-60, p. 46.

169. Nicole Mosconi, Femmes et savoir. La société, l'école et la division sexuelle des savoirs, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 159.

responsabilités familiales, elles demeurent dans une large mesure, un « fait féminin ». Ici, il est fort intéressant de citer les propos de Marie-Blanche Tahon¹⁷⁰:

Les transformations contemporaines ont surtout libéré les hommes des responsabilités familiales. Eux peuvent passer pour des individus sans devoirs familiaux venant borner leurs devoirs de citoyens. Quant à la libération de la maternité, elle emprunte la forme de la libération de la force de travail fondatrice du capitalisme: elle est libre de disposer de son corps mais si elle décide de devenir mère, à elle de se débrouiller: elle veut un enfant, elle l'a, qu'elle s'en charge!

Ce droit de disposer de son corps n'est pas sans conséquence. Il a pour corollaire une augmentation de naissances hors mariage donc, augmentation de familles *gynéparentales* qui vivent sous la responsabilité de l'État. Bien sûr toutes les femmes monoparentales ne vivent pas de l'aide de l'État, mais lorsque les mères seules travaillent, elles sont contraintes à une surcharge de responsabilités: Elles travaillent puis s'occupent des petits. La situation n'est guère plus brillante pour les femmes mariées. Soit à temps plein ou à temps partiel, elles sont aussi amenées à combiner salaire et tâches domestiques¹⁷¹. Dans les

170. Marie-Blanche Tahon, « La démocratie et le menu dîner », Conjonctures, 1994, N^{os} 20, 21, 163-187, p. 180.

171. Danielle Dufresne, 1997, op. cit., p. 149-178, considère que les politiques de désinstitutionnalisation menées par l'État canadien durant les dernières années: maintien à domicile, virage *ambulatoire*, dans le but d'aboutir les soins de santé contribuent à augmenter les responsabilités des femmes dans la mesure où celles-ci représentent selon les recherches 80% des *aidants naturels*.

deux cas, le cumul des responsabilités n'est-il pas un obstacle à l'accès des femmes aux postes de responsabilités et de pouvoir?

Malgré ces responsabilités familiales, les femmes arrivent à décrocher autant de diplômes que les hommes. Leur participation à l'emploi s'élève dans l'ensemble à environ 45%, très proche de l'égalité avec les hommes.

Il est patent que les responsabilités familiales influencent le travail des femmes. Au niveau des cadres supérieurs, ces responsabilités ne font pas l'objet de problèmes majeurs. À cette étape, les femmes peuvent payer les services d'une servante pour les tâches domestiques. Elles consacraient apparemment moins de temps dans les tâches domestiques que les femmes aux foyers¹⁷². Maintenant, même la présence d'enfants n'empêche pas les femmes de travailler à temps plein. On observe une très forte croissance du taux d'activité chez les mères de jeunes enfants¹⁷³. D'ailleurs, dans les familles gynéparentales qui ne vivent pas de l'aide de l'État, les femmes sont obligées de

172. F. de Singly, Fortune et infortune de la femme mariée, Paris, PUF, 1987, p. 61-62.

173. Voir Annie Gauvin, « L'emploi des femmes: Comparaison au niveau européen » dans le Document travail et emploi, 1993, op. cit., p. 59-68; Frédérique Leprince, « L'environnement de l'emploi des femmes. Vie professionnelle-vie familiale », Document travail et emploi, op. cit., p. 103-107.

travailler à temps plein afin de répondre aux besoins financiers de cette famille. Les femmes ont fait leur preuve à tous les niveaux.

Malgré les tâches domestiques, les femmes ont pu s'engager et réussir dans les formations hautement scolarisées, préparant aux hautes professions de directions supérieures, demandant de forts investissements en temps et en énergie. Comment expliquer que ces mêmes tâches deviennent, en dernière instance, une pierre achoppement au moment où celles-ci doivent accéder aux postes pour lesquelles elles ont été qualifiées?

Dans quelle mesure ces éléments, les tâches domestiques, le mari et la maternité peuvent-ils être considérés comme un handicap professionnel à l'accession des femmes aux postes de cadres supérieurs?

Répondre à cette question par l'affirmative serait mettre toutes les femmes dans un même panier. Or, devant la pluralité de modèle féminin qui s'offre aux femmes, elles ont le droit de choisir¹⁷⁴ entre une carrière avec une vie de célibat et une vie familiale. Elles¹⁷⁵ peuvent tout aussi bien vouloir combiner les

174. D'après certaines études, les femmes cadres sont plus souvent célibataires. Voir François de Singly, 1987, op. cit., p. 170-171; Claudine Baudoux, 1992, op. cit., p. 79-122 rappelle qu'une autre recherche réalisée sur douze pays industrialisés aboutit à ce même résultat.

175. L'étude de Caroline Andrew et son équipe sur les gestionnaires canadiennes relève qu'elles se marient autant que la population en général: Caroline Andrew et al, 1988, op. cit., p. 3.

deux avec toutes les conséquences qui peuvent en découler. À l'intérieur même de la vie familiale, il y a plusieurs options: soit la cohabitation, une vie de couple avec ou sans enfants. Quant aux enfants¹⁷⁶, leur production peut être finalisée tôt ou tardivement dépendant de l'objectif visé.

Donc, la maternité n'est plus un aboutissement naturel ni le mariage une fin en soi. Les tâches domestiques et les soins des enfants sont délégués en majeure partie aux femmes de conditions inférieures. De plus, la montée du modèle de couple à double carrière¹⁷⁷ dans notre société tend possiblement à réduire la surcharge de responsabilités des femmes vis-à-vis de la famille. Dans la plupart de ces couples, les deux membres s'engagent mutuellement dans la gestion de leur carrière et de la famille¹⁷⁸. Ces stratégies et la diversité des places occupées par des femmes dans la diversité de familles montrent qu'une majorité d'entre elles déplacent en leur faveur les bornes anciennes qui les

176. Des études ont démontré que les femmes gestionnaires retardent leur maternité; Caroline Andrew et al « Les enjeux pour les femmes gestionnaires: prendre leur place dans les grandes organisations » dans Irène Lépine et Carolle Simard (dir.), Prendre sa place! Les femmes dans l'univers organisationnel, 1991, p. 191-219; Caroline Andrew et al, 1989, op. cit., p. 55-78; Margaret Hennig et Anne Jardim, The Managerial Woman, Garden City, New York, Anchor Press/Doubleday, 1977.

177. Le couple à double carrière est formé d'un homme et d'une femme (avec ou sans enfant) qui vivent dans une union stable et qui poursuivent tous les deux une carrière. Voir Claudine Baudoux, 1992, op. cit., p. 79-122.

178. Pour plus de détails concernant l'organisation de ce modèle de couple, voir Nadine Lechauffeur, « De la diffusion (et) des (nouveaux) modèles familiaux et sexuels », Recherches économiques et sociales, 1982, n° 2, p. 41-60.

enfermaient dans les rôles traditionnels de mères et d'épouses au foyer.

C'est pourquoi nous dirions que: si les organismes privés et publics refusent d'embaucher les femmes sous des prétextes liés à la famille, c'est parce qu'il y a retard dans les institutions économiques et dans les mentalités des hommes. Les dirigeants, en particulier les hommes, n'ont pas pris conscience des changements survenus durant les trente dernières années. Ils minimisent les efforts des femmes.

Il y a quand même un nombre restreint d'hommes qui croit que les femmes peuvent être aussi qualifiées que les hommes. C'est pourquoi des femmes qualifiées qui sont parvenues à des postes hautement qualifiés dans des organismes et des institutions privées ou publiques, tiennent souvent ce genre de propos: « Mon patron a vu que j'étais intelligente, il m'a poussé » ou encore, « Mon directeur m'a lancée ». C'est dans ce contexte que nous déclarons que si le principe d'égalité des chances était réellement appliqué lors des évaluations à l'embauche, il est probable que les femmes seraient plus nombreuses dans ce secteur de « pouvoir ».

L'ensemble des données statistiques sur l'évolution socio-économique des femmes, nous autorise à confirmer que la situation des femmes dans l'emploi et la scolarisation universitaire dans les cinq pays retenus est très proche de celle des hommes et tend vers une homogénéité des conditions au niveau

macro-sociologique. Les écarts observés dans les décennies 1950 et 1960, dans la participation des femmes à l'emploi, tendent à s'estomper. Au début des années 90, la part des femmes tend plutôt vers une homogénéité. Elle se situe aux alentours de 45% dans les pays. Ce qui donne un écart de 10% entre les deux sexes puisque la part des hommes se situe aux environs de 55% dans ces mêmes pays.

En dépit de ce rapprochement, les divergences continuent dans les professions intellectuelles supérieures et dans le temps partiel. La part des femmes dans les professions scientifiques, libérales, techniques et assimilées est supérieure à celle des professions de cadres supérieures. La part des cadres féminins au niveau supérieur de la hiérarchie ne dépasse pas 20% dans chacun des pays concernés. Cette situation ne signifie pas que les femmes sont en retard au niveau de l'éducation ou des fonctions intellectuelles. Elle montre l'ambiguïté de la notion de « retard ». Jusqu'à présent, les statistiques ont démontré que la position des Danoises était supérieure à celle des autres femmes. Dans ce pays, le taux d'activité des femmes et celui des femmes mariées sont nettement plus élevés qu'ailleurs mais les cadres supérieures sont très limitées en nombre. 40% de ces actives travaillent à temps partiel en 1991¹⁷⁹. Au Royaume-Uni ce taux est légèrement plus élevé. Pour les autres pays, Canada, Québec, France, ce taux se situe à environ un quart.

179. Annie Gauvin, 1993, op. cit., p. 59-68.

Côté éducation, depuis les années 80, les femmes ont rattrapé les hommes. Non seulement sont-elles nombreuses dans les universités, mais ce sont elles qui reçoivent la majorité des diplômes du premier cycle. En 1987, au Canada¹⁸⁰, les femmes composaient 53% des diplômes universitaires au premier cycle, 45% des maîtrises, 29% des doctorats. Au Québec¹⁸¹, en 1988, elles avaient 53,5% des baccalauréats, 44,6% des maîtrises, 29,5% des doctorats. En 1984, les Françaises¹⁸² détenaient 65% des licences, 53% des maîtrises, 35% des doctorats. En 1992¹⁸³, les Danoises détenaient 55,2% des diplômes universitaires alors que les Anglaises en avaient 46,3. D'une certaine manière, les femmes sont plus scolarisées que les hommes. En revanche, la proportion des hommes qui terminent leurs études doctorales est plus élevée que celle des femmes.

En général, le poids des femmes dans la scolarisation universitaire est supérieure à leur progression dans l'emploi. Leurs effectifs à l'université, surtout au premier cycle, dépassent leur proportion dans l'emploi, excepté au Royaume-Uni où la participation des femmes à l'emploi, à l'université et aux diplômes est homogène (dans l'ordre 46,1, 46, 46,3).

180. L'éducation au Canada, Statistique Canada, Document n^{os} 81-229.

181. Mariette Sineau et Evelyne Tardy, 1993, op. cit., tableau 6, p. 98.

182. Margaret Maruani, 1985, op. cit., p. 35.

183. L'OCDE, 1995, op. cit., p. 175.

Dans ces secteurs, l'évolution de la participation féminine suit les mêmes logiques: au sommet des hiérarchies du pouvoir intellectuel « social » les femmes sont moins nombreuses. Mais leur nombre est encore plus restreint au niveau du « pouvoir économique ».

CHAPITRE 4

LES DIVERGENCES ÉVOLUTIVES ENTRE LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES FEMMES ET LEUR POIDS DANS L'EMPLOI

Au chapitre précédent, nous avons comparé l'évolution des femmes dans les deux sphères: la scolarisation universitaire et les emplois de cadres et de direction. Il en ressort que 1^o) les femmes sont plus nombreuses à l'université. Ce milieu est plus réceptif aux femmes parce que le « droit à l'éducation » est un droit démocratique, les filles en profitent quand l'égalité des hommes et femmes grâce à de nombreuses revendications féministes est reconnue. 2^o) Le diplôme constitue un tremplin à l'accession au « pouvoir ». Il importe maintenant de mettre en parallèle la représentation parlementaire des femmes (pouvoir politique), et leur poids dans l'activité économique. Cela constituera notre dernière étape de comparaison. Nous ne tiendrons pas compte des dernières élections qui ont eu lieu en France et au Royaume-Uni en 1997.

Au début des années 60, on pouvait classer dans l'ordre décroissant la position des femmes parlementaires dans les cinq pays¹⁸⁴: le Danemark se trouvait en tête de liste avec 10%

184. Les statistiques citées dans ce paragraphe sont tirées des textes suivants: Monica Charlot, 1977, op. cit., p. 220-246; Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau, 1983, op. cit., p. 13; Chantal Maillé, 1990, op. cit., p. 25, Sydney Sharpe, 1994, op. cit., p. 225; Pierrette Sartin, 1968, op. cit., p. 48; Kirsten Kiberhöldt, 1983, op. cit., p. 237-242; Albert Brimo, Les femmes françaises face au pouvoir politique, Paris, 1975, p. 87; Les

d'élues, il était suivi du Royaume-Uni avec 4,6%, la France occupait le troisième rang avec moins de 2% durant quatre élections. Le Canada et le Québec étaient bons derniers avec des taux de un pour-cent et moins. Mais, dans les années 80, ce schéma s'est modifié, le Canada et le Québec occupent simultanément le deuxième rang. C'est particulièrement dans ces années-là que l'évolution de la représentation parlementaire des femmes est la plus marquante. Au Canada, toute la progression se fait au cours de cette époque. Entre 1980 et 1988, l'effectif des femmes à la Chambre des communes évolue de 5% à 13,4% pour les Canadiennes, 8% à 17,3 pour les Québécoises. À l'Assemblée nationale du Québec, entre 1981 et 1989, le taux des députées s'élève de 7,38% à 18,4%. Les Danoises ont remporté leur plus grande victoire en 1982. Leur effectif passe de 15,6% en 1975 à 23,5% en 1982 et en 1987, elles étaient 29,1% au Parlement. En France, de 1,6% en 1975, les députées s'élèvent à 5,7% en 1982 et en 1987 elles passent à 6,4%. Au Royaume-Uni, de 4,3% en 1975, les députées anglaises retombent à 3,2% en 1982 mais remontent en 1987 à 6,3%. En 1994, le Québec et le Canada avaient chacun 18% de députées à la Chambre des communes. Et, à l'Assemblée nationale du Québec 18,4 de sièges étaient occupés par des députées. Les dernières positions sont occupées par le Royaume-Uni 9% d'élues et la France 6%.

Jusqu'en 1971, la progression des femmes parlementaires au Canada était inférieure à celle de la France. La proportion de

députées canadiennes ne dépassait pas un pour-cent. En 1962, il y avait 5% de députées et 4% en 1968. De 1972 à 1973, la situation était pareille dans les deux pays. Les pourcentages étaient de 1,8% pour le Canada et 1,6% pour la France.

Entre 1960 et 1971, il n'y avait aucune députée venant du Québec à la Chambre des communes du Canada. Pour la première fois en 1972, trois Québécoises furent élues. Ce qui les porte d'un coup à 4%. Pendant ce temps à l'Assemblée nationale du Québec, la position des députées était toujours inférieure à celle de France et cela jusqu'à l'année 1975. De 1961 à 1972, le taux des députées à l'Assemblée nationale du Québec passait de un pour-cent à 9%. En 1994, le taux des députées canadiennes et québécoises représentait le triple de celui de la France et le double de celui du Royaume-Uni.

L'évolution de la représentation politique féminine emprunte différentes voies dans les pays, lesquelles sont particulièrement distinctes par rapport au travail salarié.

TABLEAU XIIIPROGRESSION DU TAUX DE DÉPUTÉES DANS LES PARLEMENTS DES 5 PAYS
1962-1994

	Décennie 60 %	1994 %	Progression totale
Canada	0,5	18,0	+17,5
Québec (1)	0,0	18,0	+18,0
Québec (2)	1,0	18,6	+17,6
Royaume-Uni	4,6	9,0	+ 4,4
France	1,6	6,0	+ 4,4
Danemark	10,0	33,0	+23,0

(1) = Chambre des communes

(2) = Assemblée nationale du Québec

Le Canada et le Québec sont les seuls pays où l'évolution de la présence féminine au Parlement touche de près celle de l'emploi. Rappelons qu'au tableau IX¹⁸⁵, la progression nette de la participation féminine dans l'emploi au Canada était de +19,5 et au Québec +16,6. Ici, la progression du taux de députées canadiennes s'élève à +17,5. L'évolution des députées québécoises abonde dans le même sens. Elle est de +18 au pallier fédéral et +17,6 au pallier provincial.

L'existence d'un écart entre la participation des femmes à l'emploi et leur proportion au Parlement est très nette mais du point de vue quantitatif l'évolution de ces deux secteurs sont similaires au Canada et au Québec avec des variations allant de +1 à +2.

185. Voir p. 79.

Le Royaume-Uni et la France ont connu une progression identique dans la représentation parlementaire féminine. De la décennie des années 60 à la mi-décennie des années quatre-vingt-dix la progression de députées dans ces pays augmente seulement de +4,4. Tandis que la progression de la part des femmes dans l'emploi s'élève à +13,6, au Royaume-Uni et +9,5 en France. Ainsi, l'évolution des députées au Royaume-Uni représente seulement le tiers du progrès accompli par les femmes dans l'emploi. En France, cette évolution en constitue la moitié. La règle est inversée au Danemark, la progression des députées est supérieure à celle de la population active féminine (+11,9) de plus du double (+23).

Ces divergences notables dans ces secteurs conduisent à des conséquences différentes. Au niveau de l'emploi, ces disparités contribuent à une évolution homogène des taux de participation féminine. Dans ce contexte, les écarts de progression sont vus comme des régulateurs quantitatifs, la moyenne pour les pays est vue comme un résultat, comme une limite de plafonnement et une limite démographique. Dans le premier cas, afin d'obtenir cette moyenne, les pays qui dans les années 60 avaient une faible participation féminine ont connu une forte progression et ceux dont la participation était plus ou moins élevée, ont une évolution plus faible. Dans le second cas, dans la mesure où les femmes composent 52% de la population globale dans ces pays, leur proportion dans la population active se chiffre à environ 45%. Ce résultat est en partie le fait des politiques

internationales qui voient dans le travail des femmes un profit économique. Les organismes internationaux ont pris des mesures spécifiques afin d'augmenter la participation féminine à l'emploi. Cette nouvelle approche connue sous l'appellation de « l'égalité substantielle » est peu pratiquée en politique.

À l'échelon de la représentation politique, d'autres explications s'imposent. Les disparités entre les écarts de progression conduisent à des résultats distincts. Il n'y a pas de consensus international. Les organismes internationaux sont apparemment peu soucieux de la présence des femmes au Parlement. Les politiques internationales en faveur de l'égalité des sexes en politique manquent de consistance. Ce manque de consistance s'explique du fait que la politique reste une chasse gardée de chacun des États. C'est ce qui les constitue notamment en tant qu'États indépendants, il y a une question de principe qui n'est pas identique à ce qui prévaut au niveau de l'emploi.

Toutes ces considérations pour amener l'idée que les politiques internationales en faveur de l'égalité des sexes dans la représentation politique sont peu efficaces. Car, la participation féminine au Parlement ne génère pas de la plus-value comme c'est le cas au niveau de l'emploi. La question d'une présence féminine au Parlement est laissée au gré des institutions politiques nationales. Elle n'est pas entérinée par la loi et dépend en majeure partie, des partis politiques au pouvoir. Le nombre de candidates déléguées à la députation est laissé à la discrétion de

l'exécutif des partis. Or, Chantal Maillé¹⁸⁶ considère les partis politiques comme des « structures peu ouvertes aux candidatures féminines ».

Dans ce contexte, les écarts entre le poids des femmes au Parlement et leur poids dans l'emploi peut-il s'expliquer par un « retard »? Si les partis politiques obstruent les voies, comment peuvent-elles se rendre au Parlement? Ce retard en question n'est pas celui des femmes, mais celui des institutions politiques nationales. Gaspard¹⁸⁷ écrivait à ce sujet « plus que d'un retard des femmes ne convient-il donc de parler d'un retard des organisations elles-mêmes à prendre en considération, sur ce point en particulier, les transformations de la société ». Éliane Viennot abonde dans le même sens, elle soutient que ces organisations se « révèlent incapables de s'adapter aux évolutions en cours dans la société civile »¹⁸⁸. Divers exemples corroborent cette idée. Par exemple, en France¹⁸⁹, en 1982, l'abrogation par le Conseil constitutionnel d'une loi sur les quotas, laquelle

186. Chantal Maillé « La politique scolaire et les territoires politiques des femmes: points de convergence » dans Manon Tremblay et Caroline Andrew (dir.), 1997, op. cit., p. 123-145.

187. Françoise Gaspard, « Des partis et des femmes » dans Michèle Riot-Sarley (dir.), Démocratie et représentation: actes de colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994, Centre culturel de l'Albigeois, Paris, Kimé, 221-242, p. 226.

188. Éliane Viennot, « Pour la parité », Le Monde Diplomatique, mars, 1997, p. 6.

189. Christine Delphy, « Les bastilles toujours. Comment en finir », Le Monde Diplomatique, mars 1997, p. 6: Voir aussi Éliane Viennot, op. cit., p. 6.

stipulait que les listes présentées aux élections municipales ne pourraient pas comporter plus de 75% de candidats d'un même sexe.

L'Italie présente un scénario semblable à celui de la France. Éliane Viennot¹⁹⁰ rapporte qu'une « loi italienne imposa en 1993, pour quelques mois la parité, mais pour 25% seulement de sièges à pouvoir, et elle fut rapidement cassée par la Cour constitutionnelle. » Elle nous apprend du même coup qu'en Belgique en 1993, une loi fut votée en faveur d'un quota de 33% de candidates sur les listes électorales, « mais ce texte reste muet sur leur place dans les listes, ce qui a permis de violer l'esprit des nouvelles dispositions ».

Il est important d'observer que ces programmes d'actions positives sont très limitatifs, ils ne sont assortis d'aucun chiffre équivalent à 40% qui apparaît le *seuil* à partir duquel la présence des femmes pourrait être tenue pour non discriminée que ce soit dans les partis politiques ou les assemblées élues. Ces programmes ne garantissent pas un nombre significatif de femmes parlementaires et malgré leur faible portée, ils ont été tous invalidés. Dans la plupart des pays comme en France, ces mesures sont considérées anticonstitutionnelles. Car,

ce qui est pris en considération, c'est la protection d'un droit fondamental reconnu aux citoyens abstraitement, et seulement cela. Toute mesure légale

190. Éliane Viennot, Le Monde Diplomatique, 1997, op. cit., p. 6.

proposant de rétablir l'équilibre des élus par une proportion sexuée de candidats sur les listes est considérée anticonstitutionnelle car elle porterait atteinte à la liberté des candidats masculins¹⁹¹.

D'après le témoignage du constitutionnaliste Olivier Duhamel, la voie des quotas « porterait [...] atteinte au fondement même » de la démocratie française « et à l'idée même de citoyenneté »¹⁹². Si ces mesures visant à augmenter le nombre de femmes dans la représentation politique sont réputées anticonstitutionnelles, c'est parce que le droit en question, lequel permet l'admission des femmes à la citoyenneté, s'est construit en fonction du sexe masculin. L'inclusion des femmes à la citoyenneté ne s'est pas accompagnée d'une refonte du droit en faveur des deux sexes. On a constaté une évolution du droit dans tous les domaines mais dans le secteur politique, le droit est resté dans son enclos primitif. Les femmes ont quasiment le droit d'y entrer, la porte est ouverte, mais l'espace est trop restreint. Ce qui rend difficile toute tentative de cohabitation des deux sexes. C'est pourquoi les paritaristes exigent que par voie de référendum, la parité soit inscrite dans la Constitution française.

191. Pour en savoir davantage sur cette question, voir Éliane Vogel-Polsky « Les impasses de l'égalité ou pourquoi les outils juridiques visant à l'égalité des femmes et des hommes doivent être repensés en termes de parité », Manuel de Ressources, Point d'Appui, Bruxelles, ULB, 1994, 119-133, p. 126. Voir aussi Claudette Apprill, « Les apports du Conseil de l'Europe au concept de parité », Manuel de Ressources, 1994, op. cit., p. 89-98.

192. Olivier Duhamel cité par Christian Rioux « Où sont les femmes aux pays des droits de l'homme », Le Devoir, 5 et 6 avril, 1997, p. A10.

En Angleterre, si l'inscription des femmes à la citoyenneté s'est construite sur l'idée de la différence entre les sexes, il n'y a aucun réaménagement de l'espace juridico-politique pouvant favoriser l'intégration d'un plus grand nombre de femmes à la Chambre des communes.

D'après différentes lectures, notamment celle d'Éliane Vogel-Polsky, ce n'est que dans les pays scandinaves qu'on trouve un réaménagement de l'espace juridico-politique en faveur des femmes. Dans les systèmes scandinaves, on trouve un « droit à l'égalité de statut pour les sexes, assorti de l'obligation de prendre de mesures spécifiques pour les femmes »¹⁹³. Ce droit tient « compte que la différence de " genre ", structure l'organisation des rapports sociaux, économiques, politiques et culturels »¹⁹⁴.

Ces deux caractéristiques fondamentales des législations scandinaves se distinguent nettement de celles qui prévalent dans les systèmes juridiques français et anglais.

À remarquer que les parlementaires féminines sont plus nombreuses là où les programmes d'action positive ne constituent pas un obstacle ni à la Constitution ni aux droits masculins, et où ils sont pratiqués de manière volontaire. Les femmes composent un

193. Éliane Vogel-Polsky, 1994, op. cit., 119-133, p. 121.

194. Ibid., p. 127.

tiers des parlementaires au Danemark, 40% des parlementaires en Suède et 39% en Finlande et en Norvège.

En conclusion, l'évolution de l'effectif des femmes dans l'activité salariale a progressé dans tous les pays. Au niveau politique, seuls trois pays sur les cinq retenus ont connu une évolution significative: Canada, Québec, Danemark. En France et au Royaume-Uni, cette évolution est plutôt régressive. À remarquer que Canada et Québec présentent environ une progression totale similaire représentant quatre fois plus celles de la France et du Royaume-Uni. Celle du Danemark équivaut à cinq fois plus que ces derniers qui de leur côté ont une progression identique (4,4). Cette polarité ne peut résulter d'un effet géographique ou climatique. Par rapport aux avancées des femmes durant environ plus de trois décennies, peut-on parler d'un retard des Françaises et des Anglaises par rapport aux Canadiennes, Québécoises, Danoises?

Nous avons déjà démontré qu'il ne s'agit pas d'un retard spécifique aux femmes mais d'un retard institutionnel. Dans cette perspective, ce retard relatif des Anglaises et des Françaises n'est-il pas celui des institutions politiques anglaises et françaises? Les dirigeants politiques refusent de s'accommoder à l'idée que les femmes pourraient éventuellement partager le pouvoir avec les hommes. Mais il est possible que cette situation ne soit pas figée comme les résultats des dernières élections le donnent à voir. Mais même dans les pays les plus avancés du point de vue de

la représentation féminine, l'intégration des femmes dans ce secteur n'est pas pleinement réalisée. Probablement, les hommes ont-ils peur et se demandent qu'advierait-il de nous? Et, si elles devenaient plus nombreuses que nous?

CONCLUSION GÉNÉRALE

Depuis leurs premiers pas vers la citoyenneté qui est le droit de vote jusqu'à nos jours, les femmes sont sous-représentées dans les Parlements nationaux et internationaux. L'intérêt de notre thèse est d'interroger la question de la faible présence des femmes en regard des grandes mutations sociales de manière à comprendre si la minorisation actuelle des parlementaires féminins en Occident est la résultante d'un « retard ». Les données sur la notion de « retard » appréhendé dans le sens d'un écart entre les droits féminins et les droits masculins (ces droits se rapportent au suffrage universel masculin et féminin, capacité civile, droits sociaux) ont été analysées dans cinq différents pays (Canada, Québec, Angleterre, France, Danemark) avec le concours de deux méthodes: la méthode quantitative qui renvoie aux statistiques sur l'évolution de l'activité socio-économique et politique des femmes; la méthode qualitative se référant aux idées de différents auteurs particulièrement les auteures féministes.

La concordance des résultats de l'analyse vue sous ses deux aspects et menée dans ces différents pays, informe l'idée du « retard » pour expliquer la sous-représentation des parlementaires féminins. D'importantes variations subsistent entre les pays en fonction des structures sociales: régimes démocratiques, traditions juridiques, culturelles et religieuses. À une autre dimension de l'analyse, plusieurs facteurs influencent la présence des femmes aux Parlements: le genre de travail, le type de

famille, la disponibilité, les responsabilités familiales pour ne citer que ceux-là.

Ce qu'on appelle communément « retard » des femmes dans les droits politiques même s'il recouvre l'espace de tous les pays démocratiques occidentaux, Australie, Danemark, Finlande, Suède exceptés¹⁹⁵, n'est pas représentatif de la période de l'établissement de la démocratie à nos jours. Il est limité dans le temps entre l'instauration du suffrage universel masculin, date¹⁹⁶ officielle de l'exclusion des femmes et l'établissement du suffrage universel, date formelle de l'inclusion des femmes.

En ce qui concerne la capacité civile, c'est un fait que toutes les femmes des cinq pays étudiés, l'ont eu plus tardivement que les hommes, il est aussi remarquable qu'au Québec où la pérénnité de l'incapacité civile est la plus manifeste, l'avancée des femmes au Parlement fédéral et à l'Assemblée nationale du Québec a été aussi très manifeste. Par contre, la sous-représentation des femmes est universellement reconnue et manifestée à travers les pays démocratiques sans exception aucune. Elle est une constante. Depuis l'instauration du suffrage universel féminin jusqu'à nos jours les femmes sont sous-représentées aux Parlements. Pourtant, grâce aux mouvements

195. Rappelons-nous que ces pays ont accordé le droit de vote au genre masculin et au genre féminin au même moment.

196. Cette date n'est pas la même pour tous les pays. On ne saurait parler du retard avant le suffrage universel masculin puisqu'avant cette date, tous les hommes n'étaient pas citoyens.

féministes, les femmes ont aujourd'hui rempli les conditions qui devraient leur permettre d'accéder en grand nombre au Parlement. D'abord, elles sont citoyennes à part entière; d'après les données statistiques sur le marché du travail et la scolarité universitaire, elles ont rattrapé leur retard par rapport aux hommes. Elles jouent de plus en plus le rôle de cheffe de famille, rôle qui était autrefois confié aux hommes. On peut considérer que l'autonomie des femmes des pays concernés est garantie, elles ont quasiment l'égalité avec les hommes, elles sont moins rares mais toujours peu nombreuses aux Parlements.

Ici, nous nous limiterons à discuter de l'autonomie des femmes, qui dès le début de la démocratie, apparaît opposée à la famille. Cette idée est partagée par un grand nombre d'auteurs¹⁹⁷. Aussi les auteures féministes et non féministes, dénoncent la famille comme lieu « d'oppression » des femmes.

Le principal argument de Rosanvallon sur le retard des Françaises dans les droits politiques vis-à-vis des Anglaises, repose sur l'idée que les femmes n'étaient pas considérées comme des « *individus autonomes* » étant identifiées à la communauté familiale. Or, dans la pensée des Lumières, l'individu est défini par deux caractéristiques: la raison et l'autonomie. La raison c'est ce qui permet à l'individu de déterminer pour qui il vote et pourquoi il doit voter pour lui. L'autonomie, c'est la libre

197. Voir le premier chapitre de la thèse.

disposition de sa personne et de ses biens; la capacité de ne pas dépendre d'autrui pour survivre. L'individu autonome n'est pas attaché à la famille ni à autrui. Il est libre: il est ni esclave, ni mineur, il n'est pas frappé d'incapacité juridique (comme un domestique, par exemple). Cette explication nous porte à nous interroger sur les limites de l'autonomie des femmes. Durant les périodes révolutionnaires en France, seuls les individus considérés autonomes pouvaient se porter garants des intérêts de la nation. Si aujourd'hui les femmes sont parvenues à acquérir cette *autonomie* dont l'absence bloquait leur entrée dans l'universalisme masculin, pourquoi ne sont-elles pas plus présentes aux Parlements?

Le fait qu'il y a une augmentation de représentantes parlementaires dans les années 1970-1980, après une rentrée massive des femmes sur le marché de l'emploi et à l'université, illustre le primat du facteur d'autonomie. De même, le fait que les femmes sont restées minoritaires dans la représentation parlementaire prouve que ce facteur est insuffisant à déterminer la présence d'un plus grand nombre d'élues parlementaires. Il n'en demeure pas moins que grosso modo, une femme qui travaille peut se reproduire avec son salaire. Mais, l'attachement à la famille semble constituer encore une des limites à l'autonomie des femmes. Et, comment?

Par exemple, au Québec¹⁹⁸, suivant la nouvelle politique familiale « on a augmenté de plus de 2 000\$ le montant qu'un travailleur peut déduire si son conjoint reste à la maison ». Puisque les responsabilités familiales sont encore le lot des femmes ce sont le plus souvent celles-ci, qui vont devoir rester à la maison. Comme l'a souligné Diane Lemieux, la présidente du Conseil du Statut de la femme, les femmes se trouvent « devant des choix socialement odieux, comme celui d'être autonome financièrement ou d'avoir des enfants ».

Ce n'est pas que la famille ou la maternité constitue encore un obstacle permanent pour les femmes. Les femmes ont développé des stratégies qui leur permettent de concilier leur vie publique et leur vie privée. D'autant plus que toutes les femmes ne sont pas assujetties à la famille et/ou à la maternité. Il apparaît que certains hommes politiques et même des femmes croient encore que les fonctions de mères et d'épouses sont un aboutissement naturel pour les femmes, quant à la sphère publique, il faut la laisser aux hommes. Ou bien, ces mêmes éléments servent d'alibis aux dirigeants politiques pour limiter le nombre de sièges aux femmes.

Il est vrai que des transformations structurelles sociologiques ont affecté la société durant les trente-cinq dernières années. On peut voir que les rapports entre les sexes

198. Diane Lemieux dans Normand Delisle « La politique familiale devrait mieux concilier aide et fiscalité », Le Devoir, 9 mai 1997.

évoluent mais la minorisation des femmes persiste aux sommets des structures hiérarchisées du pouvoir économique et politique. Entre temps, les femmes essayent de rattraper un retard irrattrappable par son instabilité. Il est tantôt ici, tantôt là ou ailleurs. Ce qui enlève ses caractéristiques propres.

Avec la citoyenneté politique et civile, les femmes ont franchi les premières étapes de « retard ». Elles ont à peine surmonté ces étapes qu'apparaissent les problèmes de sous-scolarisation et de sous-emplois au niveau qualitatif. Là, elles ont rattrapé le retard économique mais une nouvelle redéfinition de la société se dessine. On aboutit à une augmentation de familles *gynéparentales*, la paternité concerne de plus en plus les femmes. Donc, cumul de responsabilités pour les femmes qui jouent à la fois le rôle de père pourvoyeur et de mère. Ce qui laisse à l'écart de l'éligibilité. Tout se passe comme si lorsqu'un obstacle est franchi, un autre survient. Le retard est donc une notion à utiliser avec beaucoup de précautions. Elle n'est pas définie une fois pour toute. Si elle semble perdurer, c'est au prix d'adaptations importantes.

BIBLIOGRAPHIE

- ALZON, Claude
1973 La femme potiche et la femme bonniche, Paris, François Maspero.
- ANDREW, Caroline
1997 « Les femmes et le local: les enjeux municipaux à l'ère de la mondialisation » dans Manon Tremblay et Caroline Andrew (dir.), Femmes et représentation politique au Québec et au Canada, Québec, Remue-ménage, p. 179-194.
- ANDREW, Caroline
1991 « Les enjeux pour les femmes gestionnaires: prendre leur place dans les grandes organisations » dans Irène Lépine et Carolle Simard (dir.), Prendre sa place! Les femmes dans l'univers organisationnel, p. 191-219.
- ANDREW, Caroline
1984 « Women and the Welfare State », Canadian Journal of Political Science, Waterloo, Ontario, Wilfrid Laurier University Press, Volume 17 n° 4, p. 667-683.
- ANDREW, Caroline, Cécile Coderre, Andrée Daviau et Ann Denis
1989 « La bureaucratie à l'épreuve du féminin: Essai sur les trajectoires familiales de gestionnaires québécoises et ontariennes », Recherches féministes, Vol. 2, n° 2, p. 55-78.
- ANDREW, Caroline, Cécile Coderre et Ann Denis
1988 « Women in Management, the Canadian Experience », dans Nancy J. Adler et Dafna N. Izraeli (dir.), Women in Managment Worldwide, New York, M.C. Sharpe, p. 250-264.
- APPRILL, Claudette
1994 « Les apports du Conseil de l'Europe au concept de parité » dans Marie-Noël Beauchesne et Lydia Zaïd, Manuel de Ressources, Bruxelles, Point d'Appui, ULB, p. 89-98.
- AUBIN, Claire et GISSEROT, Hélène (sous la direction de)
1994 Rapport pour l'ONU, Les femmes en France 1985-1995. Rapport établi par la France en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Collection des rapports officiels.

- BARRY, Francine
1977 Le travail de la femme au Québec. L'évolution de 1940 à 1970, Montréal PUQ.
- BAUDOUX, Claudine
1994 « Politiques éducatives et droits des femmes au Canada » dans Margaret R. Sutherland et Claudine Baudoux (dir.), Femmes et éducation: politiques nationales et variations internationales, Québec, Les cahiers du LABRAPPS, Volume n° 13, p. 95-138.
- BAUDOUX, Claudine
1992 « Famille et carrière: le cas des gestionnaires féminins en éducation », Recherches féministes, Volume 5, n° 2, p. 79-122.
- BAUDOUX, Claudine et DE LA DURANTAYE, Claire V.
1988 La femme de l'organisation, Montréal, PUQ.
- BEAUCHESNE, Marie-Noël et ZAÏD, Lydia (coord.)
1994 Manuel de Ressources, Bruxelles, Programme de recherche en sciences sociales. Point d'Appui ULB, sous la direction d'Éliane Vogel-Polsky, Services Fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles, septembre.
- BÉDARIDA, François
1990 La société anglaise, du milieu du XIX^e siècle à nos jours, Paris Seuil.
- BERTAUX, Daniel
1977 Destins personnels et structure de classe. Pour une critique de l'anthropologie politique, Paris, PUF.
- BLUNDEN, Katherine
1982 Le travail et la vertu: femmes au foyer: une mystification de la Révolution industrielle, Paris, Payot.
- BONNEROT, Luce
1977 « Les femmes en 1918 » dans Monica Charlot (dir.), Les femmes dans la société britannique, Armand Collin, Paris, p. 10-30.
- BOURNOIS, Frank
1991 La gestion des cadres en Europe, Paris, Eyrolles.
- BOYER, Agnès
1983 « Droits des femmes dans une société d'hommes » dans Elizabeth Paquot (dir.), Terre des femmes: panorama de la situation des femmes dans le monde, Paris/Montréal, Éditions La Découverte/Maspero/Boréal Express, p. 47-55.

- BRIMO, Albert
1975 Les femmes françaises face au pouvoir politique, Paris, Montchrestien.
- BRODIE, Janine M.
1985 Women and Politics in Canada, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd.
- CACONAUULT, Marlaine et ZAIDMAN, Claude
1994 « Les politiques nationales concernant la formation des femmes: le cas de la France » dans Margaret B. Sutherland et Claudine Baudoux (dir.), Femmes et éducation: politiques nationales et variations internationales, Québec, Les cahiers du LABRAPS, Volume n^o 13, p. 139-175.
- CAMUS, Françoise
1977 « Les mouvements féministes » dans Monica Charlot (dir.), Les femmes dans la société britannique, Paris, Armand Collin, p. 178-219.
- CARISSE, Colette et DUMAZÉDIER, Joffre
1974 Les femmes innovatrices, Paris, Seuil.
- CARLANDER, Ingrid
1995 « La lutte inachevée des femmes scandinaves », Le Monde Diplomatique, septembre.
- CATTELAIN, Anne-Marie
1992 L'Europe au féminin: 172 millions d'Européennes au jour le jour, Paris, Ramsey.
- Central Statistical Office
1996 Annual Abstract of Statistics, London, CSO.
- CHARLOT, Monica
1977 « Les femmes et la politique » dans Monica Charlot (dir.), Les femmes dans la société britannique, Paris, Armand Collin, p. 220-246.
- CHARLOT, Monica et Bernara LEFEBVRE D'HELLENCOURT
1977 « Sexualité et fertilité » dans Monica Charlot (dir.), Les femmes dans la société britannique, Paris, Armand Collin, p. 80-107.
- CHARZAT, Gisèle
1979 Femmes, violence, pouvoir, Paris, J.-C. Simoën.
- CHARZAT, Gisèle
1972 Les Françaises sont-elles citoyennes?, Paris.

- CLEVERDON, Catherine L
1974 Women's Suffrage Movement in Canada, Toronto, University of Toronto Press.
- COLLIN, Françoise
1992 « Démocratie homogène. Démocratie hétérogène », Conjonctures, n^o 17, p. 127-136.
- Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme
1987 Les femmes et la politique: À quand la véritable égalité?, Ottawa, novembre.
- Conseil du statut de la femme
1992 Des femmes et des chiffres, Québec.
- COSTA, Francisque
1977 « L'attitude des Églises anglicane et catholique devant certains problèmes de la femme » dans Monica Charlot (dir.), Les femmes dans la société britannique, Paris, Armand Collin, p. 153-177.
- DAHLERUP, Drude
1978 « Women's Entry into Politics: the Experience of the Danish Local and General Elections 1908-20 », Scandinavian Political Studies, Nordic Political Science Association, p. 139-162.
- DANDURAND, Renée B.
1992 Le mariage en question, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DANDURAND, Renée B. et SAINT-JEAN, Lise
1988 Des mères sans alliance, Monoparentalité et désunions conjugales, Québec, Institut de recherche sur la culture.
- DAVID-McNEIL, Jeanine et TARDY, Evelyne
1992 « Les femmes: une longue marche vers l'égalité » dans Gérard Daigle et Guy Rocher (dir.) dans Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis, Montréal, PUM. p. 189-224.
- DELPHY, Christine
1997 « Les bastilles toujours. Comment en finir », Le Monde Diplomatique, mars.
- DESCARRIES-BÉLANGER, Francine
1980 L'école rose . . . et les cols roses, Montréal, Saint-Martin.

- DE SÈVE, Micheline
1997 « Les études féministes: Le chassé-croisé du savoir/pouvoir » dans Manon Tremblay et Caroline Andrew (dir.), Femme et représentation politique au Québec et au Canada, Québec, Remue-ménage, p. 55-66.
- DESROCHERS, Lucie
1993 Femmes et pouvoir. La révolution tranquille, Québec, Conseil du statut de la femme..
- DESROCHERS, Lucie
1988 L'accès des femmes au pouvoir politique: où en sont-elles?, Québec, Conseil du statut de la femme.
- DHAVERNAS, Odile
1978 Droits des femmes: pouvoir des hommes, Paris, Du Seuil.
- DIRIN, Louis
1990 La société française en tendances, Paris PUF.
- Document travail et emploi
1993 L'emploi des femmes. Acte de la journée d'études du 4 mars 1993, Paris, La Documentation Française.
- DUNCAN, Penny
1983 « Royaume-Uni. Le féminisme triomphant » dans Élisabeth Paquot (dir.), Terre des femmes: panorama de la situation des femmes dans le monde, Paris/Montréal, Éditions La Découverte/Maspero/Boréal Express, p. 242-245.
- DUHAMEL, Olivier dans RIOUX, Christian
1997 « Où sont les femmes au pays des droits de l'homme? », Le Devoir, 5 et 6 avril.
- DUFRESNE, Danielle
1997 « Entre l'égalité et la différence: Le rapport des femmes à l'État-providence au Québec et au Canada », dans Manon Tremblay et Caroline Andrew (dir.), Femmes et représentation politique au Québec et au Canada, Québec, Remue-ménage.
- DUMAIS, Monique
1992 Les droits des femmes, Montréal, Éditions Paulines.
- DUVERGER, Maurice
1955 La participation des femmes à la vie politique, Paris, Unesco.
- FRAISSE, Geneviève
1992 La raison des femmes, Paris, Payot.

- FRIEDAN, Betty
1971 La femme mystifiée, Paris, Gonthier.
- FUSILIER, Raymond
1960 Les monarchies parlementaires, Paris, Éditions ouvrières.
- GADREY-TURPIN, Nicole
1982 Travail féminin, travail masculin. Pratiques et représentations en milieu ouvrier à Roubaix-Tourcoing, Paris, Éditions sociales.
- GAMBIER, Dominique et VERNIÈRES, Michel
1991 Le marché du travail, 3^e [éd.], Paris, Economica.
- GASPARD, Françoise
1995 « Des femmes et des partis », dans Michèle Riot-Sarcey (dir.), Démocratie et représentation: actes de colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994, Centre culturel de l'Albigeois, Paris Kimé, p. 221-292.
- GASPARD, Françoise, SERVAN-SREIBER, Claude et LE GALL, Anne
1992 Au pouvoir Citoyennes! Liberté, Égalité, Parité, Paris, Seuil.
- GAUCHET, Marcel
1985 Le désenchantement du monde, Paris, Gallimard.
- GAUVIN, Annie
1993 « L'emploi des femmes: Comparaison au niveau européen » dans le Document travail et emploi. L'emploi des femmes. Acte de la journée d'études du 4 mars 1993, Paris, La Documentation Française, p. 59-68.
- GINGRAS, Anne-Marie
1988 Les femmes et la politique: une relation tumultueuse, Québec, Document de la Fédération des femmes du Québec.
- GINGRAS, Anne-Marie, MAILLÉ, Chantal et TARDY, Evelyne
1989 Sexes et militantisme, Montréal, CIDIHCA.
- GOULET, Michelle et ROUCOULLE, Jean-Louis
1988 Population et société française 1945-1988, 3^e éd., Paris, Sirey.
- HAAVIO-MANNILA
1979 « How Women Become Political Actors: Female Candidates in Finnish Editions », Scandinavian Political Studies, op. cit., Vol. 2, n^o 4, p. 351-372.

- HELLER, Astrid E.
1992 Histoire du Danemark, Paris, Hatier.
- HENNIG, Margaret et Anne JARDIM
1977 The Managerial Woman, Garden City, New York, Anchor Press/Doubleday.
- HÉRY, Gérard
1977 « La socialisation des femmes » dans Monica Charlot, Les femmes dans la société britannique, Paris, Armand Collin, p. 31-56.
- HUMPHRIES, Jane et RUBERY, Jill
1994 « L'emploi des femmes dans les années 1980: intégration, différenciation et polarisation » dans Robert Plasman (dir.), Les femmes d'Europe sur le marché du travail, Paris, L'Harmattan, p. 265-299.
- KEMPENEERS, Marianne
1992 Le travail féminin. Analyse démographique de la discontinuité professionnelle des femmes au Canada, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- KIBERHÖLDT, Kirsten
1977 « Danemark, un sort enviable » dans Elizabeth Paquot (dir.), Terre des femmes: panorama de la situation des femmes dans le monde, Paris/Montréal, Éditions La Découverte/Maspero/ Boréal Express, p. 237-242.
- KNUDSEN, Rita
1994 « Une tradition d'indépendance féminine » dans Robert Plasman (dir.), Les femmes d'Europe sur le marché du travail, Paris L'Harmattan, p. 37-60.
- KOME, Penney
1985 Women of Influence. Canadian Women and Politics, Toronto, Doubleday Canada Ltd.
- LAGRAVE, Rose-Marie
1991 « Une émancipation sous tutelle éducation et travail des femmes » dans Georges Duby et Michèle Perrot, Histoire des femmes, Tome V, Paris, Plon.
- LAMARCHE, Monique
1981 Les femmes dans l'économie, Scodel, Paris.
- LAMOUREUX, Diane
1989 Citoyennes? Femmes, droit de vote et démocratie, Montréal, Remue-ménage.

- LECHAUFFEUR, Nadine
1991 « Maternité, famille, État » dans Histoire des femmes, Tome V, Paris, Plon.
- LECHAUFFEUR, Nadine
1982 « De la division (et) des nouveaux modes familiaux et sexuels », Recherches économiques et sociales, n° 2, p. 41-60.
- LEMIEUX, Diane
1997 dans Normand Delisle « La politique familiale devrait mieux concilier aide et fiscalité », Le Devoir, mai.
- LEPRINCE, Frédérique
1993 « L'environnement de vie l'emploi des femmes. Vie professionnelle - vie familiale », Le document travail et emploi, L'emploi des femmes. Acte de la journée du 4 mars 1993, Paris, La Documentation Française, p. 103-107.
- MAAS, Alex
1983 « Canada. Une sourde violence » dans Elizabeth Paquot (dir.), Terre des femmes: panorama de la situation des femmes dans le monde, Paris/Montréal, Éditions La Découverte/Maspero/Boréal Express, p. 199-203.
- MAILLÉ, Chantal
1997 « La politique scolaire et les territoires politiques de femmes: point de convergence » dans Manon Tremblay et Caroline Andrew (dir.), 1997, op. cit., p. 123-145.
- MAILLÉ, Chantal
1990a Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique, Montréal, Saint-Martin.
- MAILLÉ, Chantal
1990b Vers un nouveau pouvoir. Les femmes en politique au Canada, Ottawa, Conseil consultatif sur la situation de la femme, Ottawa, novembre.
- MAILLÉ, Chantal
1988 Dynamique de l'émergence d'une élite politique féminine: le cas du Québec. Thèse de doctorat, Université du Québec.
- MARUANI, Margaret
1985 Mais qui a peur du travail des femmes?, Paris, Éditions Syros.
- MARX, Roland
1977 « Le travail féminin » dans Monica Charlot (dir.), Les femmes dans la société britannique, Paris, Armand Collin, p. 108-128.

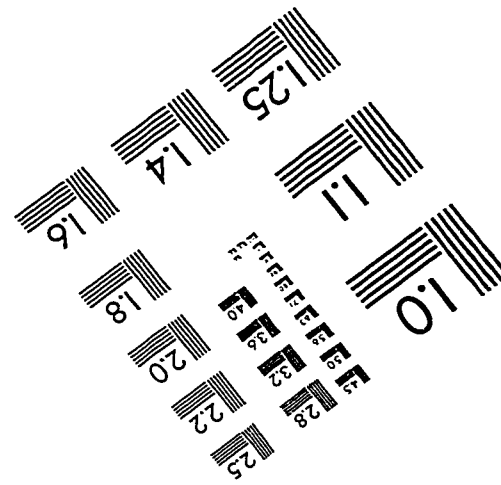
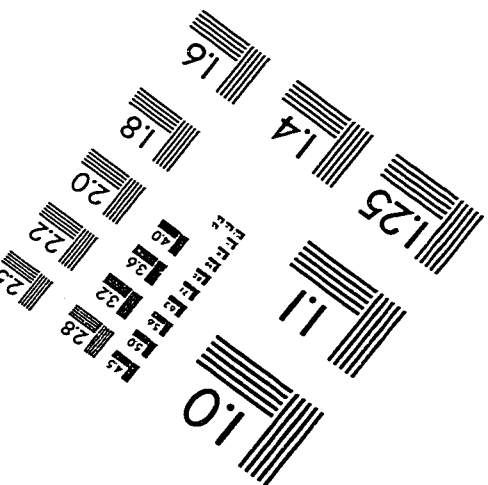
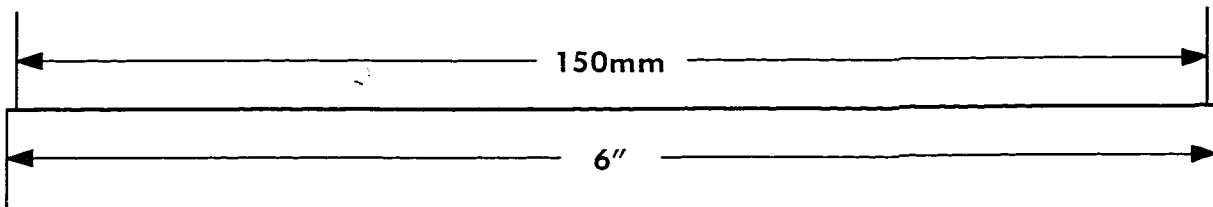
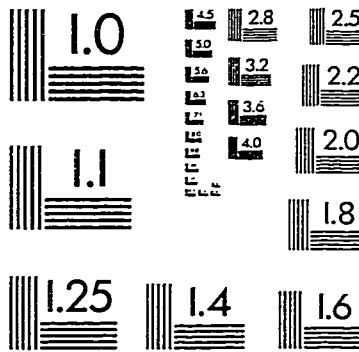
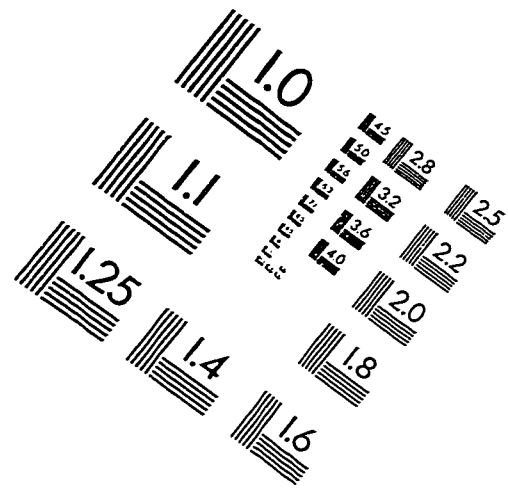
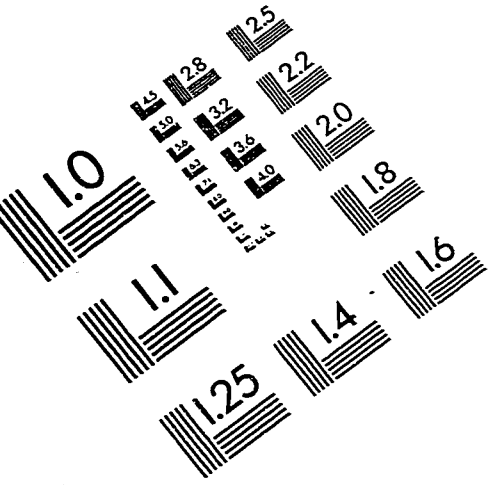
- MC CALLA VICKERS, Jill et ADAM, June
1977 But Can You Type?, Canadian Universities and the Status of Women, Toronto, Clarke, Irwin and Company Ltd.
- MOSCONI, Nicole
1994 Femmes et savoir. La société, l'école et la division sexuelle des savoirs, Paris L'Harmattan, 1994.
- MOSSUZ-LAVAU, Jeanine et SINEAU, Mariette
1983 Enquête sur les femmes et la politique en France, Paris, PUF.
- MOTARD, Louise et TARDIEU, Camille
1990 Les femmes ça compte, Conseil du statut de la femme, [2^e éd.], Québec, Les Publications du Québec.
- Nations-Unies
1995 Les femmes dans le monde, 1970-1990: Des chiffres et des idées, New York, Nations-Unies.
- OCDE
1987 Statistique de la population active 1965-1985, Paris, OCDE.
- OCDE
1995 Statistique de la population active 1973-1993, Paris, OCDE.
- OCDE
1996 Le service public de l'emploi au Danemark, en Finlande et en Italie, Paris, OCDE.
- OCDE
1995 Education Statistics 1985-1992, Paris, OCDE
- OCDE
1995 Regards sur l'éducation, les indicateurs de l'OCDE, Paris, OCDE.
- OCDE
1980 Les femmes et l'emploi. Politiques pour l'égalité chances, Paris.
- PALACIN, Robert
1977 « L'enseignement au féminin » dans Monica Charlot (dir.), Les femmes dans la société britannique, Paris, Armand Collin, p. 57-79.

- PAQUEROT, Sylvie
1983 Femme et pouvoir, Québec, Conseil du statut de la femme, mai.
- PIETTRE, Monique A.
1974 La condition féminine à travers les âges, Paris, France-Empire.
- POPPER, Karl Raimund
1956 Misère de l'historicisme, traduit de l'anglais, par Hervé Rousseau, Paris, Plon, 1956.
- PRÉVOST, Nicole
1988 Les femmes sur le chemin du pouvoir, Québec, Conseil du Statut de la femme, Gouvernement du Québec.
- ROSANVALLON, Pierre
1993 « L'histoire du vote des femmes. Réflexion sur la spécificité française » dans Georges Duby et Michèle Perrot, Femmes et histoire, Paris, Plon, p. 81-86.
- ROSANVALLON, Pierre
1992 Le Sacré du citoyen. Histoire du suffrage universel en France, Paris, Gallimard.
- ROUDY, Yvette
1975 La femme en marge, Paris, Flammarion.
- SALES, Arnaud et BÉLANGER, Noël
1985 Décideurs et gestionnaires, Québec, Éditeur officiel du Québec, p. 53-54.
- SARTIN, Pierrette
1968 La femme libérée?, Paris, Stock.
- SENSIER, Sophie
1997 « Le travail partiel et ses mirages. Choisir ou subir? », Le Monde Diplomatique, mars.
- SERDJENIAN, Evelyne
1988 L'égalité des chances ou les enjeux de la mixité, Paris, Les Éditions D'Organisation.
- SERDJENIAN, Evelyne
1987 Les femmes et l'égalité professionnelle. Des moyens d'actions, Paris, Insep.
- SHARPE, Sydney
1994 The Gilded Ghetto: Women and Political Power in Canada, Toronto, HarperCollins.

- SIMARD, Carolle
1983 L'administration contre les femmes, Montréal, Boréal Express.
- SINEAU, Mariette
1991 « Droit et démocratie » dans Georges Duby et Michèle Perrot, Histoire des femmes, Tome V, Paris, Plon, p. 472-497.
- SINEAU, Mariette
1988 Des femmes en politique, Paris Economica.
- SINEAU, Mariette et TARDY, Evelyne
1993 Droits des femmes en France et au Québec 1940-1990, Montréal, Remue-ménage.
- Statistique Canada
1995 Portrait statistique des femmes au Canada, [3^e éd.], Ottawa, Statistique Canada, Document n^o 80-503F.
- Statistique Canada
1990 Femmes au Canada, Ottawa, Statistique Canada, Document n^o. 89-503F.
- TAHON, Marie-Blanche
1998 « La revendication de la démocratie paritaire », Politique et Société, Volume 17, n^o 1, 2, p. 13-47.
- TAHON, Marie-Blanche
1995 La famille désinstitutionnée, Ottawa, PUO.
- TAHON, Marie-Blanche
1994 « La démocratie et le menu du dîner », Conjonctures, n^{os} 20, 21, p. 163-187.
- TARDY, Evelyne
1982 La politique, un monde d'homme? Une étude sur les mairesses au Québec, Hurtubise HMH.
- TOURPIN, Louise
1983 « Québec. Les femmes des parents pauvres toujours » dans Elizabeth Paquot (dir.), Terre des femmes: panorama de la situation des femmes dans le monde, Paris/Montréal, Éditions La Découverte/Maspero/Boréal Express, p. 203-205.
- TREMBLAY, Manon
1993 Les femmes en politique, représentent-elles les femmes? De quelques conduites des femmes et des hommes en politique au Québec à l'endroit des demandes exprimées par les mouvements féministes, Thèse de doctorat présentée à l'Université Laval, Québec, GREMF, octobre.

- TREMBLAY, Manon et PELLETIER, Réjean
1995 Que font-elles en politique?, Sainte Foy, PUL.
- TROST, Rachel
1971 La condition juridique de la femme mariée en France et en Angleterre, Thèse de doctorat, Paris, Université de Nancy.
- VIENNOT, Eliane
1997 « Pour la parité », Le Monde Diplomatique, mars.
- VOGEL-POLSKY, Eliane
1994 « Les impasses de l'égalité ou pourquoi les outils juridiques visant à l'égalité des femmes et des hommes doivent être repensés en termes de parité », Manuel de Ressources, Bruxelles, Point d'Appui, ULB, p. 119-133.
- WEBER, Max
1969 L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, (traduit de l'allemand par Jacques Chavy), Paris, Plon, 2^e éd. corrigée.

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (QA-3)



APPLIED IMAGE, Inc
 1653 East Main Street
 Rochester, NY 14609 USA
 Phone: 716/482-0300
 Fax: 716/288-5989

© 1993, Applied Image, Inc., All Rights Reserved